

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4257 du Vendredi 22 Novembre 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

PENURIES MULTIPLES

Au Sénat, le Gouvernement appelle à la compréhension

(P.3)



Pierre Ngolo, président du Sénat

FOOTBALL

Diables-Rouges: l'insaisissable coupable

(P.15)

AGRICULTURE

L'absence d'un cadre réglementaire se fait sentir

(P.10)

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Messe de sanctification des ouvriers apostoliques

Abbé Vincent
Massengo,
le vicaire général
pendant la messe

(P.8)



CANAL+ CHAQUE JOUR EST UNE FÊTE



EDITORIAL

Guerre mondiale



AVIS D'APPEL D'OFFRES

Projet CFRAD-ICC (Réhabilitation du Centre de Formation et de Recherche en Art Dramatique), Brazzaville, République du Congo

Travaux de réhabilitation et d'extension du CFRAD, de construction d'un nouveau bâtiment de type R+1 et d'un bâtiment technique. Ces travaux seront complétés par l'aménagement des abords de la parcelle

Synthèse de l'appel d'offres	
Pays	République du Congo
Ville	BRAZZAVILLE
Projet	CFRAD-ICC
Financement	Ambassade de France en République du Congo
Bénéficiaire	Ministère de l'Industrie Culturelle, Touristique, Artistique et des Loisirs (MICTAL) – Rép. du Congo
Mise en œuvre	Expertise France
Nature du marché	Travaux
Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
Législation	Française
Date de clôture	20/12/2024 à 12h00 (heure de Paris)

Documents du marché (DCE) à télécharger sur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2656924&orgAcronyme=s2d>

Dans le cadre de la dématérialisation des achats, Expertise France lance cet appel d'offres via la Plateforme des Achats de l'Etat « PLACE ».

Pour soumissionner à cet appel à projet :

- Cliquer sur le lien ci-dessus pour inscrire votre entreprise sur la plateforme, en renseignant toutes les informations demandées (cliquer sur le bouton se connecter en haut de l'écran à votre droite, ensuite cliquer sur m'inscrire) ;
- Télécharger le dossier de consultation. Pour toutes demandes d'assistance, prière de contacter, tous les jours ouvrés de 10h00 à 19h00 heure de Paris : 00 33 9 72 37 01 30

Pour tout renseignement sur la procédure : contacter SETUAD remy.mouyabi@setuad-congo.com

ETUDE DE MAÎTRE VICTOR MABIALA

Huissier de justice, Commissaire-priseur à la résidence de Brazzaville
173, Avenue de la Base, Quartier Batignolles
(Arrêt SADEA) Brazzaville
Tél.: 05.577.35.61 / 06.485.78.88 e-mail: etudevictormabiala@gmail.com

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'IMMEUBLE

A la diligence de la **BANQUE POSTALE DU CONGO S.A**, poursuites et diligences de son Directeur Général, Monsieur **Calixte Médard TABANGOLI**, domicilié en cette qualité au siège de ladite société sis immeuble des centres des chèques Postaux, Rond-point place de la Poste, centre-ville Brazzaville;

Ayant pour conseil **Maître Yvon Eric IBOUANGA**, Avocat, dont le Cabinet est situé à l'immeuble SOPRIM PATTE D'OIE, face à l'ENAM, appartement J.496-B, 1^{er} étage, MOUNGALI III, Brazzaville, Tél: 06 665 95 59 / 05 556 26 93, BP: 13525;

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble bâti, ci-dessous décrit:

N°	DESIGNATION	MISE A PRIX
-1-	Un immeuble urbain bâti sis à Brazzaville, au n°20, avenue TCHIAMBA, Arrondissement n°4 MOUNGALI, cadastrée Section P13/, Bloc 87/123, Parcelle 1074/1031, d'une superficie de 371,30m², objet du titre foncier n°16.999	75.000.000 FCFA

Vous pouvez constituer le cahier de charge et faire vos offres au:

- Greffe Civil du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville;

- Maître Yvon Eric IBOUANGA, Avocat, dont le Cabinet est situé à l'immeuble SOPRIM PATTE D'OIE, face à l'ENAM, appartement J.496-B, 1^{er} étage, MOUNGALI III, Brazzaville, Tél: 06 665 95 59 / 05 556 26 93, BP: 13525;

- Cabinet de Maître Victor MABIALA, Huissier de Justice, Commissaire-Priseur à la résidence de Brazzaville, 173, Avenue de la Base, Quartier Batignolles (Arrêt SADEA) Brazzaville, y demeurant soussigné, Tél: 05 577 35 61 / 06 485 78 88;

Jour: Samedi le 30 novembre 2024 à 8h00;

Lieu: En l'Office Notarial de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire en la résidence de Brazzaville sis, Résidence les Flamboyants, Place de la Fontaine, (Ex camp 15 août), BP. 2927 Brazzaville, Tél: 06 677 89 61 / 05 390 64 07

L'Huissier de Justice

PENURIES MULTIPLES

Au Sénat, le Gouvernement appelle à la compréhension

Le Gouvernement était interpellé au Sénat vendredi 15 novembre 2024. Dix ministres sur douze ont été soumis au feu roulant des questions aussi diverses que l'accumulation des ordures et l'inconfort des citoyens dans les deux principales villes du Congo, le dysfonctionnement observé sur la chaîne d'approvisionnement du carburant, les pénuries d'eau et les délestages d'électricité, la nécessité du contrôle technique pour les automobiles, la qualité des soins de santé, etc. Les travaux de cette séance des questions orales avec débats était présidée par Pierre Ngolo, président du Sénat. Le Gouvernement était conduit par le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso.

Très suivie par la population en raison de la crise aigüe du carburant à la pompe que traverse le marché national depuis près de deux mois, cette séance était moins palpitante que d'habitude, mais plus émotive, surtout lorsqu'on a abordé cette question de carburant. Une préoccupation soulevée par le sénateur Renald Ludovic Thierry Goma, mais que le ministre Bruno Jean Richard Itoua a tenté de relativiser. «Avant la période actuelle de pénurie, la CORAF fournissait moyennement sur le marché national 800.000 tonnes de Super gasoil, correspondant à 16 jours de consommation; 24.000 tonnes de gasoil, correspondant à 24 jours de consommation. Actuellement, la CORAF est confrontée à plusieurs défis majeurs. Elle ne fournit plus que 4000 tonnes de Super carburant, correspondant à 9 jours de consommation et 16.000 tonnes de gasoil, correspondant à 9 jours de consommation. Ce qui veut dire qu'elle fournit moins de carburant. Il reste donc l'importation qui est assurée par la SNPC, mais elle est affectée par un certain nombre de paramètres: le prix sur le marché international; les problèmes de logistique,

la voie routière ne permet pas d'acheminer autant de carburant que sur le chemin de fer; le problème de stockage. Tout ceci ralentit l'acheminement des produits finis de Pointe-Noire à Brazzaville et des produits importés de Kinshasa à Pointe-Noire», a relevé le ministre. Il a rassuré en affirmant que les livraisons se font aujourd'hui et «progressivement les files d'attente vont disparaître». Parlant de l'avenir, Bruno Jean Richard Itoua a insisté sur l'hypothèse de la construction d'une deuxième raffinerie et que la CORAF fournisse davantage de carburant, ainsi que la construction d'un oléoduc entre Pointe-Noire et Brazzaville. Plus technique, le ministre Emile Ouosso n'y est pas allé par deux chemins pour décrire la situation d'électricité et d'eau. Pour lui, les délestages sont dus à la vétusté et la défectuosité de la ligne de transport entre Pointe-Noire et Brazzaville qui date de 1982. «Après les événements socio-politiques qu'a connu le pays, cette ligne a été endommagée entre Moukoulou et Mindouli. Sur les 300 mégawatts attendus, seuls 100 arrivent à Brazzaville. Un fi-



Pierre Ngolo

nancement est attendu pour réhabiliter toute la ligne. L'axe lourd sera le don Italien qui nous fournira une consommation de 7500 m³ par heure, ce qui permettra d'alimenter toute la ville de Brazzaville», a expliqué le ministre. Pour palier aux pénuries d'eau, il a évoqué comme palliatif la construction de deux forages industriels. L'un dans l'enceinte des services de LCDE à la Patte d'Oie, et l'autre à Nkombo. Depuis quelques mois, la gestion des ordures ménagères fait la une de l'actualité. S'exprimant sur cette question, le Premier ministre Anatole Collinet Makosso est revenu sur les recettes générées par les prélèvements de 2000 FCFA opérés sur les salaires de fonctionnaires pour l'enlèvement et le traitement des ordures et le coût réel de cette activité. «Il n'y a que 120.000 000 qui sont collectés par mois. Il faut au moins 3 milliards par mois pour les deux villes : Brazzaville et Pointe-Noire. Le contrat avec AVERDA est de 3.700.000.000 par mois. Il fallait trouver les ressources additionnelles. Ce contrat est arrivé à terme. Le Gouvernement est en négociation avec un nouveau opérateur à qui nous avons demandé de régler substan-

tiellement le coût de la prestation», a-t-il annoncé. Le Premier ministre a reconnu que la gestion des ordures était à un moment très difficile. «Nous en avons souffert et nous pouvons imaginer le sentiment éprouvé par les populations pendant cette période», a-t-il dit, tout en appelant les populations à la grande compréhension et en les rassurant que le travail se fait. Le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou a informé les sénateurs que le pays dépensait chaque année 800.000 milliards de FCFA pour les importations des denrées alimentaires. Prenant la parole, Jean Marie Andzimba Epouma a attiré l'attention du Premier ministre sur la tendance de réaliser d'abord l'investissement au détriment des préalables. Avant de faire un investissement, il faut d'abord des études de faisabilité et commerciales. Nous devons faire attention. On ne peut pas avoir une zone industrielle à Maloukou sans préalablement régler les problèmes d'électricité, d'eau et des voies d'accès. C'est prendre de l'argent et mettre dans la nature», a-t-il déploré.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COMMISSION SPECIALE MIXTE DEFENSE ET SECURITE ENTRE LES DEUX CONGO

«Le Congo ne servira jamais de base arrière pour déstabiliser un pays voisin»

La ville de Kinshasa a abrité du 11 au 14 novembre 2024 la 10^{ème} session de la Commission spéciale mixte défense et sécurité entre les deux Républiques sœurs du Congo. La délégation congolaise était conduite par le ministre Raymond Zéphirin Mboulou de l'Intérieur, de la décentralisation et du développement local. Et celle de la République Démocratique du Congo, par le vice-premier ministre, ministre de l'Intérieur, sécurité et affaires coutumières, M. Jacquemain. Pour discuter des préoccupations qu'elles ont en partage, notamment dans les domaines de la défense et la sécurité.

Cette session s'inscrit dans la ligne droite des rencontres périodiques et tournantes «que, tous, nous appelons de nos vœux et dont nous souhaitons la régularité de la tenue», a dit Raymond Zéphirin Mboulou. La régularité de ce genre de rencontres officielles, «pour parler, pour discuter, pour communiquer davantage, parce que vivant ensemble, partageant les mêmes langues, la même culture, les mêmes traditions, parce que partageant le même peuple, le peuple du Congo. Nous avons

à cet effet, l'obligation morale et coutumière de nous asseoir et de parler, chaque fois que cela est nécessaire, car les malentendus naissent entre les hommes, entre les peuples et entre les Etats, parce qu'ils ne communiquent pas assez. C'est un des enjeux de cette session», a-t-il expliqué. Il a rendu un hommage déférent à leurs excellences, MM. Denis Sassou-Nguesso et Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, non seulement pour avoir permis la tenue de cette session, mais aussi et surtout, pour l'attachement constant qu'ils ont aux liens de fraternité et d'amitié pour les deux peuples, aux idéaux de paix et de sécurité, au dialogue permanent, comme seul moyen



Raymond Zéphirin Mboulou

ment constant qu'ils ont aux liens de fraternité et d'amitié pour les deux peuples, aux idéaux de paix et de sécurité, au dialogue permanent, comme seul moyen

de règlement de tout malentendu, qu'il soit intérieur ou extérieur à nos pays», selon Raymond Zéphirin Mboulou. Il s'est incliné devant la mémoire

des innocentes «victimes de conflits tribaux et territoriaux, ici et là, dans nos pays, des personnes qui, comme l'humanité entière, ne demandent qu'à vivre dignement leur vie, sur leur terre. Le combat qui est le nôtre, ou la lutte vertueuse que nous menons, est celle de la dignité des peuples et de la liberté des Etats à disposer de leur souveraineté acquise, comme tout le monde le sait, aux prix de nombreux sacrifices», a rappelé le ministre. Et d'ajouter: «La République du Congo et la République Démocratique du Congo ont un dénominateur commun: c'est le Congo. Il est notre terre partagée, il est notre richesse, il est notre vie. Il a fondé notre peuple, il a forgé notre culture. Travaillons à le protéger des suspensions, et des litiges inutiles. C'est le message que je transmets aux experts de nos deux pays». Raymond Zéphirin Mboulou a rappelé la constance du Président Sassou-Nguesso: «Le Congo n'a jamais servi et ne servira jamais de base arrière pour une initiative visant à déstabiliser un pays voisin, surtout pas, mais alors pas du tout, le pays frère qu'est la République Démocra-

tique du Congo. C'est un sermon. Sur la base de ce sermon, œuvrons à ce qui est essentiel pour nos deux pays et pour nos deux peuples. C'est un appel, un appel simple et nécessaire. Travaillons à des mécanismes de paix, de coopération et de sécurité plus dynamique et plus pragmatiques pour nos deux Etats». Pendant trois jours, il a été déroulé les différents contours de la problématique de défense et de sécurité entre les deux pays, à travers leur mécanisme commun, la Commission. Le ministre a salué les résultats qui rendent compte, selon lui, «de la qualité de notre expertise ainsi que du niveau de discussion et d'échange qui y ont été relevés». «Il nous faut, à présent, passer à l'essentiel; il nous faut aller aux actions concrètes. Personne autre que nous-mêmes ne pourrait décider ou faire, à notre place, ce que nous sommes convenus de faire nous-mêmes pour nos deux pays. Notre volonté politique commune devra se river sur les intérêts précis de nos peuples que nous avons le devoir de protéger», a-t-il déclaré.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Guerre mondiale

Troisième guerre mondiale ? C'est le Pape François qui, le premier, évoqua avec force la possibilité d'une troisième guerre mondiale aujourd'hui. A voir la constellation des conflits sur tous les continents sans exception ; des guerres à faible ou moyenne intensité, la réalité que nous vivons, s'inquiétait le Souverain pontife, est bien celle d'une «Troisième guerre mondiale par procuration». C'est comme si, sur tous les continents on avait fait le pari résolu de la guerre sur la paix, embrasant absolument tout.

Des esprits se morfondant dans un ennui mortifère semblent avoir décrété que, quel que soit le motif, il fallait absolument secouer le shaker et en sortir une guerre sur fond de revendications territoriales, suprémacistes, historiques, économiques ou, bien entendu, politiques. La guerre comme moyen économique et politique de résoudre les différends. Ces guerres ne se voilent même plus de légitimité juridique, morale, internationale : il suffit de les déclencher et le droit suivra. Il y aurait ainsi, de par le monde, pas moins de 57 conflits armés, s'alarme le chef de l'Etat français Emmanuel Macron.

Ces conflagrations, mises côte à côte, représentent une mappemonde de violences avec ce que ça représente de morts, de revendications, de violations des droits, de piétinements des actes et des traités. La guerre ? Elle n'est pas loin. Quelle que soit la forme que nous lui donnions. Au Congo, nous nous battons contre les pénuries d'eau, les zigzags électriques, les longues files aux stations d'essence, les incertitudes des pensions de retraite, les longues files de corbillards allant «déposer» dans des cimetières pleins, les grèves etc... Nous sommes bien en guerre contre l'incertitude de nos lendemains.

A Gaza, à Beyrouth, en Ukraine, à l'est de la République démocratique du Congo, au Mozambique, au Soudan... : c'est le feu partout ! La désolation sans espoir qu'un leadership mondial s'élève bientôt pour réaffirmer le droit, la logique, le rappel des principes longtemps incisés dans le marbre des relations internationales, les règles primaires, la défense des faibles, la prise de parole ferme en faveur des marginalisés, recoudre le tissu déchiré d'un monde pour tous... Tout cela crée une atmosphère anxiogène, du lever du soleil jusqu'au coucher. Des pluies de bombes, la peur de tous pour ce qui viendra le jour d'après. L'an dernier, nous comptons les morts par milliers en raison de la pandémie de Covid 19.

Aujourd'hui nous pleurons des morts, des hécatombes de morts, et nous en sommes réduits à ne pas nous trouver le courage de pleurer au-delà de notre bananier de naissance. Pleurer les morts des autres devient un luxe que nous ne pouvons plus nous offrir. Solidarité avec l'Ukraine ? Et si celui qui l'opprime est un de nos amis idéologiques affirmés ? Demander d'arrêter la guerre c'est bien, mais si, dans le même temps, cette guerre fournit le commerce des obus et alimente l'industrie vitale de nos économies ?

Plus aucune guerre ne se fait ou ne se condamne au nom des seuls principes moraux. Hier, nous avions l'internationalisme prolétarien, aujourd'hui que même des pays chrétiens bombardent des églises et des cathédrales au nom de la seule raison de faire la guerre, aucun fil rouge ne tient plus. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ? Même à l'ONU on n'y croit plus : c'est la guerre mondiale !

Albert S. MIANZOUKOUTA

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE, DES INFRASTRUCTURES
ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

DELEGATION GENERALE AUX GRANDS TRAVAUX

CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS
EN PARTENARIAT MULTILATERAL

COMMUNIQUE

Avis d'annulation de la procédure d'Appel d'Offres National N° 2024-001/MATIER/DGGT-CEP du 12 juillet 2024

Le Coordonnateur du «Projet d'aménagement et de bitumage de la route Nden-dé – Doussala – Dolisie – section Dolisie – Kibangou sur le corridor Libreville – Brazzaville» porte à la connaissance des soumissionnaires à l'Appel d'Offres National N° 2024-001/MATIER/DGGT-CEP du 12 juillet 2024, relatif aux «Travaux d'ouverture et d'aménagement des pistes Batsengui – Ivarou (6 km) et Mbengui – Longana

(16 km)», dont l'ouverture des plis a eu lieu le 27 août 2024, que ledit appel d'offres est annulé.

Fait à Brazzaville, le 14 Novembre 2024

Le Coordonnateur,

BATOUNGUIDIO.-

CATHOLIC RELIEF SERVICES - MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SOLIDARITE ET DE L'ACTION HUMANITAIRES

Le projet Kolendissa en République du Congo répond à une exigence majeure des normes de qualité et de redevabilité: faire une étude de référence au démarrage du projet

Catholic Relief Services (CRS) aux côtés du Gouvernement congolais à travers le Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaires et en collaboration avec ses partenaires de la mise en œuvre – Caritas Congo et Croix-Rouge congolaise (CRC) – cherche à atténuer l'impact des inondations en donnant aux communautés les capacités de prévenir et de gérer efficacement les risques des inondations cycliques. À cette fin, CRS a obtenu un financement de 2 ans de l'USAID/BHA (L'Agence Américaine pour le Développement International à travers son Bureau pour l'Assistance Humanitaire) pour le projet KOLENDISSA, dérivé du lingala qui signifie « rendre plus fort », un projet qui vise à améliorer la résilience des communautés à haut risque dans quatre départements du nord du Congo à savoir : la Likouala, la Sangha, la Cuvette et les Plateaux. Les principales des interventions sont : la réduction des risques des d'inondation par l'amélioration du système d'alerte précoce et la gestion des risques de catastrophe dirigés par les communautés et la promotion des groupes d'épargne et des crédits communautaires comme moyen de résilience économique sur une période de deux ans.

C'est dans ce contexte que l'équipe CRS du projet KOLENDISSA et ses partenaires, Caritas et Croix-Rouge congolaise (CRC), ont effectué la 1^{ère} descente sur le terrain dans les différents départements ciblés du projet pour la sélection des villages et la collecte des données de l'étude de base permettant d'établir des valeurs de référence des indicateurs clés de performance et de réajuster les valeurs cibles du projet KOLENDISSA. Ce fut l'occasion de



Présentation des civilités par la délégation, au chef du village Atten-dez dans le district de Mpouya, Département des Plateaux/ photo de Francky Ibata/CRS.



Présentation des civilités par la délégation, au chef du village Moto-komba dans le district de Makotimpoko, Département des Plateaux/ photo de Francky Ibata/CRS.

présenter le projet aux autorités préfectorales, départementales et communales, les Circonscriptions d'Action Sociale et les autres parties

prenantes qui interviennent dans la préparation précoce et la réponse aux urgences induites par les inondations.

Pour répondre à une procédure de Suivi Evaluation Redevabilité et Apprentissage (SE-RA-MEAL) de CRS en lien avec les exigences de l'USAID/BHA, l'équipe du projet s'est assurée que les villages à sélectionner respectent un minimum de dix (10) critères de vulnérabilité et qu'une étude de référence soit conduite en vue d'apprécier tout au long de la vie du projet, les progrès accomplis et à la fin mesurer les changements générés par le projet.

Ainsi, on retiendra de l'étude que 96.12% des populations interrogées sont exposés au risque d'être gravement affectées par les inondations et 86.53% craignent être gravement impactées. Quant aux mesures pour atténuer l'impact, 88.36% ne disposent pas de mesures spécifiques pour y faire face et 81% sont dans la résignation, c'est-à-dire ne prennent aucune initiative en termes de préparation en vue de faire face à de futurs chocs ou tensions. Ces statistiques montrent combien de fois la résilience des populations est faible et que les systèmes d'alerte en place ont une portée limitée et que le niveau de préparation des populations est faible. En effet, 95.43% des interrogés ne sont pas au courant de l'existence de système d'alerte précoce et comment ces systèmes peuvent aider à réduire les risques d'inondation.

L'équipe de rédaction de CRS.

AFFAIRES SOCIALES

«Insertion sociale et économique durable: pilier de l'action sociale»

Tel est le thème de la deuxième édition des Journées portes ouvertes sur les affaires sociales au Congo, organisées du 13 au 15 novembre 2024 à l'Institut national du travail social (INTS), à Brazzaville. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, en présence d'Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, ministre de Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire; des membres du Gouvernement; des présidents des Conseils consultatifs; des ambassadeurs et chefs de mission diplomatique; de l'administrateur-maire de Baongo, Bernard Batantu; du directeur général de l'AFD; des représentants des Agences du système des Nations-Unies et des institutions financières, ainsi que les partenaires techniques et financiers.



Les officiels

Ces Journées ont permis au MASSAH dont la vocation est de garantir la prévention, la protection, la prise en charge et la promotion des populations vulnérables sur l'étendue du territoire national, de vulgariser ses actions. Les participants ont été éduqués sur les actions menées au bénéfice des personnes vulnérables à travers les communications des responsables des différents projets et programmes. Les conférences et tables-rondes ont été également organisées sur les actions de réadaptation en faveur des personnes vivant avec handicap promouvant l'insertion sociale et économique ou ciblant les jeunes en difficultés; sur l'action d'accompagnement des personnes victimes des catastrophes naturelles; sur les actions de solidarité en faveur des personnes âgées pour une meilleure insertion sociale: cas du programme national des filets sociaux; sur les programmes et cursus de formation en matière d'insertion sociale et économique en faveur des acteurs de l'action sociale et sur insertion sociale et économique durable: pilier de l'action sociale.

La foire aux expositions, activité phare de ces Journées, a été en grande partie animée par un échantillon de bénéficiaires du projet Téléma venus des

départements de Brazzaville, de Pointe-Noire et du Pool, représentant les maraîchers, les artisans, les éleveurs, les acteurs du système de la transformation agro-alimentaire, la restauration, la couture, etc.

C'est donc une occasion donnée aux visiteurs de rencontrer directement les professionnels de l'action sociale, mais aussi les bénéficiaires de ses prestations en ce qui concerne les projets que le MASSAH met en œuvre.

Pour le maire de Baongo, cette deuxième édition va marquer un tournant important pour le Congo, en renforçant l'entraide et la solidarité, vecteur essentiel pour le développement social et humain.

Le conseiller politique de l'ambassade de France a, quant à lui, indiqué que cette deuxième édition contribuera à informer la République sur les activités de l'action sociale menées par le MASSAH. «Ces portes ouvertes participent également au renforcement de partenariat entre le Congo et la France, dans le cadre de la politique nationale de l'action sociale couvrant la période 2023-2026 adoptée par le Gouvernement congolais», a affirmé Xavier Sozad.

La France, à travers l'AFD, a-t-il dit, «contribue à hauteur de 16,4 milliards de FCFA pour accompagner cette

marche structurée de l'action sociale au Congo visant à prévenir les situations de précarité, tout en améliorant l'insertion sociale et professionnelle des plus démunis». Il a décliné les quatre axes majeurs de la coopération entre le Congo et la France.

S'agissant du projet Téléma, il a indiqué que la France mobilisera au premier semestre 2025 des fonds additionnels d'un montant d'environ 2 milliards de FCFA, afin d'élargir la zone d'intervention du projet aux départements de la Cuvette, du Niari et de la Lékoumou. «Le projet prendra ainsi en compte environ 600 bénéficiaires supplémentaires avec une attention particulière aux autochtones, notamment dans la Lékoumou», a-t-il informé.

Pour la ministre, cette deuxième édition s'appuie sur la tradition concrète sur le terrain de la politique nationale d'action sociale.

Elle a inscrit ces Journées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de communication de son ministère visant à donner la preuve à travers les exemples que vous pouvez voir par vous-mêmes de notre engagement à faire de l'insertion sociale et économique durable, une réalité que vivent les personnes vulnérables que le MASSAH ac-

compagnent. «Ces Journées de l'action sociale, nous les voulons pérenne afin d'entretenir le lien des décideurs politiques, les bénéficiaires, les professionnels, les partenaires, mais aussi avec les populations pour que l'accompagnement des plus vulnérables d'entre nous soit une cause de l'ensemble de la société», a souligné Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma.

A ce jour, le projet Téléma a déjà financé près de 200 micro-projets. La deuxième édition des Journées portes ouvertes était donc l'occasion pour la ministre des Affaires sociales de transmettre à sa collègue des PME, Jacqueline Lydia Mikolo, la liste des 200 bénéficiaires du projet, répartis comme suit: Brazzaville (70), Pointe-Noire (70), Pool (60). «Ils cesseront d'évoluer dans le secteur informel pour connaître une formalisation à travers ce transfert, afin qu'ils ne soient plus dans la vulnérabilité et deviennent de grands entrepreneurs ou des femmes et hommes d'affaires», a-t-elle précisé, tout en laissant entendre qu'il y a encore 500 bénéficiaires qui sont en cours d'accompagnement par son ministère.

Cyr Armel
YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Didier Ngalebaye tape fort sur le pouvoir !

Maître de conférences à l'Université Marien Ngouabi, le Professeur Didier Ngalebaye n'a pas ménagé ses critiques à l'égard du pouvoir, dans l'émission Poker de notre confrère Arsène Séverin sur CFD (Canal fuseaux Diffusion). Extraits: «La médiocrité a été érigée en système au Congo depuis des années; on ne prend pas les cadres au mérite, on les prend sous conditions»; «L'Etat n'existe plus, il reste juste un tonneau vide, et dire que le Congo est un Etat n'est qu'abus de langage»; «Là où on est né, on ne comprend pas à quoi nous (enseignants chercheurs d'Université) pouvons servir»; «Le pays m'inspire la pitié. Je ne comprends pas qu'ils (membres du Gouvernement) puissent faire si mal»; «Quatre critères pour être nommé politico-administratif: faire partie de la famille biologique du Chef de l'Etat, du Premier ministre ou d'un ministre; faire partie de la famille politique du Chef de l'Etat; passer par le canapé; faire partie de l'Association du soir». Excusez du peu !

Hôpital et portefeuille

Un lecteur enragé n'a pas trouvé mieux que nos colonnes pour s'exprimer. «Allez à l'hôpital devient un véritable calvaire. L'hôpital ne donne que des ordonnances, la nuit comme le jour, quelle que soit la gravité de la maladie. Si vous n'avez pas de liquidités dans votre poche pour acheter un médicament nécessaire à la survie de votre malade, tant pis pour vous: ce dernier mourra», écrit-il. «Triste réalité que nos hôpitaux ! Les pouvoirs publics affirment qu'ils ne s'engraissent pas sur le dos du peuple. Qui, ce discours peut-il convaincre aujourd'hui, alors que nos hôpitaux manquent même de médicaments pour les premiers soins?», conclut-il.

L'avenue Matsoua de nouveau dans les eaux

Dans l'arrondissement 2 Baongo, à Brazzaville, l'avenue Matsoua, le tronçon ex-Cinéma Rio-marché Ta Nkeoua, ressemble à une grande rivière pendant les pluies. Cela est connu de tous les usagers de ce tronçon et le conseil communal de cet arrondissement. Le spectacle auquel se livrent les automobilistes est odieux. Un usager comparait cela à «un bain de canards sauvages». Le problème de cette avenue est la canalisation des eaux des pluies. Ouvrir les canalisations et les nettoyer, est-ce vraiment un casse-tête chinois ? Qui délivrera les usagers d'un tel spectacle ? En tout cas, pas les étrangers. Demain, peut-être, les candidats à l'Assemblée nationale dans la zone en feront un thème de campagne électorale. Attendons de voir.

Enseignants fantômes à l'intérieur du pays

Certains enseignants affectés dans les écoles de l'intérieur du pays sont des enseignants fantômes. Nombreux se sont fait établir une attestation de présence au poste, puis ont quitté les lieux, leur bourse étant impayée. Ainsi beaucoup d'écoles de l'hinterland ne fonctionnent pas correctement, deux mois après la rentrée scolaire. Les cours n'ont pas débuté, par exemple, dans les écoles des villages Ossa et Otali, dans la Cuvette. Les enfants se tourment les pouces, faute d'enseignants. Tout se passe si comme les enfants étaient condamnés à l'ignorance. A l'école Moussa Eta du district d'Oyo, il n'y a qu'un seul enseignant, une femme, qui tient tout le cycle primaire. On a institué un système à deux vitesses au Congo.

VIE DES PARTIS

Le CUD³ suggère l'organisation de Journées citoyennes avec les forces vives de la nation

Réuni en session extraordinaire à Pointe-Noire le 29 octobre 2024, le directoire des Centristes Unis pour la démocratie et le développement durable (CUD³), parti du centre, élargi au bureau de la permanence interdépendance de Pointe-Noire-Kouilou, a examiné la situation de crise multidimensionnelle que connaît le pays et décidé de transmettre par écrit leurs propositions au Président de la République.



Giannit Louis-Juvénal Hollat.

une accession au pouvoir par la force. Ce dont les Congolais ont besoin maintenant, c'est d'être sauvés par le jeu de la démocratie pluraliste apaisée et de partage couplée d'élections libres et transparentes», ont-ils souligné dans leur lettre signée de M. Giannit Louis-Juvénal Hollat.

Pour eux, toutes ces interventions se focalisent pour la convocation urgente d'un dialogue rassemblant toute les forces vives de la nation pour échanger comme à Sibiti. Le CUD³ juge inopportune l'organisation d'un tel dialogue car, dit-il, «pour la population ce serait une occasion pour les hommes politiques de se partager des postes et de l'argent alors que le pays traverse une crise financière profonde».

Ils se sont appuyés sur l'article 25 de la Constitution qui dispose que «tout citoyen a le droit d'exprimer et de diffuser librement son opinion par la parole, l'écrit, l'image ou par tout autre moyen de communication».

KAUD

NECROLOGIE



Les familles YABA-NGO et KIMPEMOSSO ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissance le décès soudain de leur fille, sœur et nièce, YABA-NGO Kétine Rosine, survenu le 13 Novembre 2024 à Brazzaville. Lieu de la veillée: En face du camp de la Milice, non loin du Commissariat général du FESPAM (Ex-Télé-Congo). L'inhumation aura lieu à Dolisie le 23 Novembre 2024. Départ de la dépouille mortelle: le 21 Novembre 2024.

IN MEMORIAM

24 Novembre 2006 - 24 Novembre 2024.

En ce jour, nous célébrons le 18^e anniversaire du rappel à Dieu de l'Abbé François de Paul MOUNDANGA IBENI. Nous nous souvenons de ce prêtre, homme consacré au service de Dieu et des hommes qu'il était et est encore.

Abbé François de Paul, tu restes toujours présent dans nos cœurs et tu continues à veiller sur nous depuis l'au-delà. Ta sagesse et ton amour guident nos pas, nos décisions et nos orientations chaque fois.

En cette journée mémorable, nous nous souvenons de toi avec amour et



surtout gratitude. Merci de ta proximité toujours agissante en tous ceux qui t'ont connu et en nous tous et toutes.

Que ton âme demeure dans la Paix.

Joseph NZIHOU IBENI.

PROTECTION DE LA FLORE ET DE LA FAUNE

Arrêtés avec du chanvre indien et une pointe d'ivoire!

Les éléments de la Région de Gendarmerie du département de la Cuvette, dans leurs opérations de routine, ont successivement interpellé deux individus, les 6 et 7 novembre 2024 à Owando, dans le département de la Cuvette. L'un a été pris avec une grande quantité de chanvre indien et l'autre, cité comme fournisseur, a été arrêté à son domicile avec ce même produit et une pointe d'ivoire d'un éléphant.

Comment est-on arrivé à mettre la main sur ces deux individus? Au départ, un jeune homme, âgé de plus de 18 ans, est pris en possession de cinquante-deux boules de chanvre indien (cannabis) roulées dans des papiers. Interrogé sur l'origine de ce produit interdit par la loi, il a dénoncé son fournisseur: l'attaché des services administratifs et financiers au ministère de l'Agriculture, de la pêche et de l'élevage en poste à Owando. Sur ces entrefaites, une perquisition a été effectuée au domicile de ce dernier. Elle a permis aux gendarmes de saisir une pointe d'ivoire et du chanvre indien contenu dans des sacs de ciment, de sachets et sac à dos



Le butin saisi par les gendarmes

trouvés dans sa chambre à coucher. Selon une source proche du dossier, cet attaché, 40 ans révolus, aurait ramassé cette pointe d'ivoire dans la zone agricole protégée (ZAP) du village Ambo'Angue, à quelques kilomètres d'Owando. Il aurait gardé ce trophée provenant d'une espèce animale intégralement protégée par la loi, dans sa maison depuis 2023. Informés de la saisie effectuée par les gendarmes de la Cuvette, le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF) et les autorités compétentes ont apporté leur appui technique dans cette affaire. Les deux présumés délinquants sont donc poursuivis pour délits de culture, de détention et consommation du chanvre indien. Il est reproché à l'un des deux individus d'avoir détenu et fait circuler une défense d'éléphant, espèce animale in- tégralement protégée.

Présentés au procureur de la République, près le Tribunal de Grande Instance d'Owando, pour répondre de leurs actes, ils encourrent des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme, assortis de fortes amendes dont le plafond est de 5.000.000 de F.CFA suivant la loi. La loi n°37-2008 sur la faune et les aires protégées dispose en son article 27 : «L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des Eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique». Et, l'article 2 de la loi du 12 juillet 1916 réprime l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses, notamment le chanvre indien en République du Congo. V.M.

GRANDS MOULINS DU CONGO « G.M.C »
Société anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 150.000.000 F CFA
Siège social : Immeuble Tangu Center, 1^{er} étage, avenue Jacques OPANGAULT
en face du lycée technique Poaty Bernard
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM N°CG-PNR-01-2018-B 14-00125

Suivant procès-verbal des résolutions de l'assemblée générale mixte du 28 octobre 2024, enregistré à Pointe-Noire, sous le folio 205/1 N° 8075, les actionnaires de la société GRANDS MOULINS DU CONGO, ont décidé ce qui suit :

SIXIEME RESOLUTION : Renouvellement des mandats de certains administrateurs et désignation d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des statuts concernant les mandats des administrateurs, décide de renouveler certains desdits mandats et désigne Monsieur **Kane ABDERRAHMANE** comme nouvel administrateur pour une durée respective de six (6) ans à compter de l'exercice de 2025 à l'exercice 2030.

Ainsi, le nouveau bureau du conseil d'administration est composé des membres ci-après désignés :

- Monsieur BABA AININA Moulaye El Arby
- Monsieur Mohamed Yahya ESSALEM
- Monsieur Mahmoud EL HALABI
- Monsieur Ali Nehme DBOUK
- Monsieur Mahfoudh ZEIDANE
- Monsieur EBNOU Ebnou
- Monsieur Kane ABDERRAHMANE

HUITIEME RESOLUTION : Augmentation du capital

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- Du rapport du conseil d'administration relatif à la demande d'autorisation d'augmenter le capital social
- Du rapport du Commissaire aux Comptes sur ladite augmentation du capital social,

Autorise d'augmenter le capital social qui s'élève à 150.000.000 F CFA, divisé en 150 actions de 1.000.000 F CFA chacune, entièrement libéré pour le porter à 3 150 000 000 F CFA par l'augmentation de la valeur nominale des actions existants.

Dépôt légal : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro RCCM N°CG-PNR-01-2018-B 14-00125

Fait à Pointe-Noire, le 07 novembre 2024.

Pour avis

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE, DES INFRASTRUCTURES
ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

DELEGATION GENERALE AUX GRANDS TRAVAUX

CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS
EN PARTENARIAT MULTILATERAL

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès

COMMUNIQUE

Avis d'annulation de la procédure d'Appel d'Offres National N° 004-2023/MATIER/DGGT-CEP du 29 juin 2023

Le Coordonnateur du «Projet d'aménagement de la route Ketta-Djoum et de facilitation du transport sur le Corridor Yaoundé-Brazzaville, Phase 2» porte à la connaissance des soumissionnaires à l'Appel d'Offres N° 2024-001/MATIER/DGGT-CEP du 12 juillet 2024, relatif aux «Travaux de réhabilitation des infrastructures socio-économiques (5 écoles et 1600 ml de clôture), dans différents vil-

lages le long de la route (Kokoua, Goa, Djodjina, Bendama et Bellevue) (Sembé-Ntam)», dont l'ouverture des plis a eu lieu le 23 juillet 2023, que ledit appel d'offres est annulé.

Fait à Brazzaville, le 14 Novembre 2024

Le Coordonnateur,

BATOUNGUIDIO.-

GABON

La nouvelle constitution votée, un tournant historique pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel

Les Gabonais ont voté massivement, samedi 16 novembre 2024, en faveur de la nouvelle constitution, à travers une consultation référendaire organisée par le gouvernement de transition dirigé par le général Brice Clotaire Oligui Nguema. Ce vote à 91,08% de «oui», selon les résultats provisoires, marque un tournant majeur dans l'histoire politique de ce pays pétrolier d'Afrique centrale. Ce référendum, qui visait à valider une nouvelle constitution, est une étape décisive dans le processus de rétablissement de l'ordre constitutionnel et la fin de la transition qui a débuté après le coup d'État du 30 août 2022.

Ce putsch mené par le général Brice Clotaire Oligui Nguema renversait le président Ali Bongo Ondimba, mettant fin à plus de 50 ans de régime dynastique. Après l'éviction de Bongo, le pays avait entamé une phase de transition politique. Si cette période a été marquée par une relative stabilité, des réformes profondes étaient jugées nécessaires pour instaurer une nouvelle ère démocratique au Gabon, notamment en révisant la constitution pour en faire un texte plus adapté aux défis contemporains du pays. Le nouveau texte fondamental du Gabon prône un régime présidentiel. Parmi les mesures phares de cette constitution : la limitation du nombre de mandats présidentiels à deux. Le mandat présidentiel est passée de 5 à 7 ans, renouvelable une seule fois. La succession dynastique est

prohibée, afin de garantir l'alternance démocratique. Les partisans du général Oligui Nguema et de son gouvernement ont souligné que cette nouvelle constitution était indispensable pour consolider la démocratie et permettre une transition vers un Gabon nouveau, après des années de gouvernance centralisée et autoritaire sous Ali Bongo. Le résultat du référendum présenté selon les premières annonces officielles, près de 85 % des électeurs ont validé la nouvelle Constitution, témoignant d'un large soutien à l'approche du général Oligui Nguema. Ce large oui est perçu comme un signal fort de la volonté du peuple gabonais de tourner définitivement la page du régime Bongo et de mettre en place un système politique plus ouvert, plus transparent et plus respectueux des droits humains.



Les Gabonais se sont déplacés massivement dans les lieux de vote

Le taux de participation a également été élevé à 53%, ce qui a renforcé la légitimité du processus. Toutefois, les opposants au régime de transition ont dénoncé des irrégularités dans le déroulement du scrutin et des pressions exercées sur certains électeurs, ce qui fait encore l'objet de débats dans la sphère politique gabonaise. Avec cette victoire, le général Oligui Nguema marque un pas décisif vers la fin de la transition et la mise en place d'un ordre constitutionnel stable. Le président de la transition a d'ores et déjà annoncé que les prochaines élections générales se dérouleraient sous le nouveau cadre constitutionnel, ouvrant ainsi la voie à des élections démocratiques pour élire un président, dans un

climat plus serein et conforme aux principes de la démocratie. Ce référendum a attiré l'attention de la communauté internationale. Les Nations Unies, l'Union africaine, ainsi que de nombreux pays occidentaux et voisins africains ont salué le choix des Gabonais et ont exprimé leur soutien aux réformes en cours. Cependant, certains observateurs restent prudents, insistant sur la nécessité de garantir la transparence totale des futures élections et de veiller à ce que le Gabon évolue vers un véritable système démocratique, où la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice sont pleinement respectées.

Gaule D'AMBERT

ELECTIONS LEGISLATIVES AU SENEGAL

Le PASTEF réalise un raz-de-marée : une nouvelle ère politique se profile

Sept mois après la présidentielle qui a hissé Bassirou Diomaye Faye à la tête du Sénégal, le pays a organisé, dimanche 17 novembre 2024, les élections législatives pour un nouveau mandat parlementaire qui sont largement favorables au Parti sénégalais pour l'unité et le travail (PASTEF). Ce dernier a réalisé une performance historique aux élections législatives. La plupart des médias sénégalais annoncent 180 sièges pour le PASTEF contre 16, seulement, pour la coalition Benno Bokk Yakaar. Ce qui marque un tournant décisif dans le paysage politique sénégalais. Le PASTEF, dirigé par le premier ministre Ousmane Sonko, a remporté une victoire écrasante lors des élections législatives. Les adversaires même les plus farouches reconnaissent la victoire du PASTEF. Le parti a capté l'attention des électeurs sénégalais, en remportant une majorité significative à l'Assemblée nationale, un résultat qui marque un renversement majeur dans la configuration politique du pays. Le PASTEF a ainsi fait une percée considérable dans toutes les provinces du pays, dont certaines étaient précédemment dominées par les partis traditionnels tels que le Parti démocratique sénégalais (PDS) et la coalition Benno Bokk Yakaar conduite par le président sortant Macky Sall.

La victoire du PASTEF peut être attribuée à plusieurs facteurs, dont une mobilisation populaire sans précédent, particulièrement parmi les jeunes et les électeurs en quête de changement. Les Sénégalais, fatigués des promesses non tenues et des scandales politiques, ont vu en Ousmane Sonko un leader capable de bousculer le statu quo. Son discours sur la justice sociale, la lutte contre la corruption et le renouvellement de la politique sénégalaise a résonné profondément avec les aspirations des citoyens, notamment ceux issus des classes populaires et des zones rurales.

La campagne électorale du PASTEF a mis en avant des thèmes de transparence, de réformes institutionnelles et de justice économique, qui ont séduit une large frange de la population, lassée des promesses vaines des partis traditionnels. La formation politique a su capitaliser sur le mécontentement croissant vis-à-vis des politiques publiques du régime sortant, notamment sur des questions telles que le chômage, la gestion des ressources naturelles et la crise de l'éducation.

La victoire du PASTEF aux législatives du 17 novembre ouvre de nouvelles perspectives pour le Sénégal. Elle signe l'émergence d'un nouveau pôle politique capable de rivaliser avec les structures de pouvoir historiques. Cette victoire pourrait redéfinir les équilibres politiques, économiques et sociaux du pays, ouvrant la voie à des réformes structurelles dans la gestion publique, la redistribution des richesses et la transparence institutionnelle. À l'aube de cette nouvelle ère, tous les regards seront tournés vers le PASTEF, qui devra s'assurer de la mise en œuvre de ses ambitions pour répondre aux attentes de ses électeurs. Le 17 novembre 2024 a indéniablement marqué une étape déterminante pour le Sénégal, et la suite de l'histoire reste à écrire.

G. D'A.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO vers le Rond-point

Mess Mixte de Garnison,

Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville B.P. 1431 Tél. 05 736 6464/ 05 539 37 46 République du Congo

ANNONCE LEGALE

« CHIMAGRO-SARL »

Société A Responsabilité Limitée

Au Capital de F CFA : Neuf Millions Neuf Cent Mille (9 900 000)

Siège social : Quartier Vindoulou, Route Nationale no 1, Boîte postale 4418

POINTE-NOIRE

REPUBLIQUE DU CONGO

RCCM : CG-PNR.01-2011-B12- 02181

APPROBATION DES COMPTES - QUITUS A LA GESTION - AFFECTATION DES RESULTATS DES EXERCICES 2022 & 2023 - CREATION D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE A DOLISIE

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue en date à Pointe-Noire du 14 juin 2023, déposé au rang des minutes de la Notaire soussignée, le 07 août 2024, enregistré à PointeNoire, folio 154/6, n o 3757 ; Les associés de la société «CHIMAGRO-SARL » ont pris les résolutions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Quitus à la gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés de la société «CHIMAGRO-SARL» en date à Pointe-Noire du 25 juin 2024, déposé au rang des minutes de la Notaire soussignée, le 07 août 2024, enregistré à Pointe-Noire, folio 154/8, no 3759 ; les résolutions suivantes ont été prises :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Quitus à la gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Création d'un établissement secondaire à Dolisie ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) a été effectuée par le dépôt dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-OI2024-D-01308, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 15 novembre 2024

Pour mention et visa
MAÎTRE CHRISTÈLE ELIANNE BOUANGA-GNANGAISE, Notaire

Avis d'Appel d'offres National : AAON 001

No: F-AON-001-MPMEA-CGMP-2024

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'ARTISANAT
CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

Fourniture et livraison à Brazzaville d'une application web pour l'enregistrement du répertoire et du registre des entreprises artisanales et des artisans : mise en place d'une application d'enregistrement des artisans et des entreprises artisanales

1. Le Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat a obtenu dans le cadre du Budget de l'Etat congolais des fonds, afin de financer son budget d'investissement exercice 2024, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture et livraison à Brazzaville d'une application web et des équipements pour la digitalisation du répertoire et du registre des entreprises artisanales et des artisans.

2. Le Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir : de fourniture et livraison à Brazzaville d'une application web et des équipements pour la digitalisation du répertoire et du registre des entreprises artisanales et des artisans..

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Ministère des petites et moyennes entreprises, Immeuble Mann'GRIT 3^e étage Plateau centre République du Congo, Brazzaville – République du Congo

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-

après : Ministère des petites et moyennes entreprises, Immeuble Mann'GRIT 3^e étage Plateau centre République du Congo, Brazzaville – République du Congo contre un paiement non remboursable de 200.000 FCFA. La méthode de paiement sera paiement en espèces contre remise d'un reçu. Le document d'Appel d'offres sera adressé par dépôt du dossier physique en format papier et électronique ou contacter au 06 676 45 40/ 06 666 51 78.

6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Ministère des petites et moyennes entreprises, Immeuble Mann'GRIT 3^e étage Plateau centre République du Congo, Brazzaville – République du Congo au plus tard le 22 Novembre 2024 à 12 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

7. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après Ministère des petites et moyennes entreprises, Immeuble Mann'GRIT 3^e étage Plateau centre République du Congo, Brazzaville – République du Congo au plus tard le 22 Novembre 2024 à 12 heures. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de 1.200.000 FCFA. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 13 Novembre 2024

Le Maître d'ouvrage,
Jacqueline Lydia MIKOLO

PAROISSE SAINT-ESPRIT DE MOUNGALI
(ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE)

Cinq mouvements d'apostolat s'unissent pour l'ouverture de l'année pastorale 2024-2025

Des mouvements d'apostolat regroupés au sein d'une coordination, en l'occurrence les confréries Sainte Rita, Auguste Roch Nkounkou, cardinal Emile Biayenda; les archiconfréries Saint Michel et Saint-Esprit, ont choisi comme cadre l'église Saint-Esprit de Mougali pour l'ouverture de l'année pastorale 2024-2025. Ces mouvements ont, en même temps, relancé leurs activités respectives.

Samedi 16 novembre 2024, l'église Saint-Esprit de Mougali n'était pas pleine et pourtant, il s'agit bien d'un regroupement de cinq mouvements d'apostolat, pas les moindres dans l'archidiocèse de Brazzaville. L'eucharistie a été présidée par le père Blaise Molongo, vicaire à la paroisse Notre-Dame des Victoires de Ouenzé et aumônier diocésain adjoint de l'archiconfrérie du Saint-Esprit; concélébrée par l'abbé Fevely Chriss Davy Loubayi, vicaire à la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangaï et aumônier diocésain adjoint de la confrérie Sainte Rita, accompagnés du diacre Merveilles Nganaam, stagiaire à la paroisse Saint Jean-Baptiste. Le chœur diocésain de l'archiconfrérie du Saint-Esprit a assuré l'animation liturgique de cette messe par les chants.



L'abbé Fevely Loubayi, le père Molongo (célébrant) et le diacre

Dans l'homélie qu'il a prononcée, le père Blaise Molongo a indiqué que cette eucharistie rentrait dans le cadre de la coordination

siale. Il s'agit de vivre ensemble dans un esprit synodal comme les premières communautés primitives chrétiennes. «Les



L'un des mouvements d'apostolat: Archiconfrérie du Saint-Esprit

des cinq mouvements d'apostolat qui se sont mis ensemble afin de méditer sur la charité ecclésiastique. Les mouvements d'apostolat jouent un rôle important dans l'Eglise, chacun selon sa vocation et le

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Messe de sanctification des ouvriers apostoliques

Une grande première dans l'archidiocèse de Brazzaville: la messe de sanctification des ouvriers apostoliques membres du Conseil épiscopal. Mardi 5 novembre 2024 en la cathédrale Sacré-Cœur, Mgr Bienvenu Manamika Ba-fouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, a présidé l'eucharistie marquant le serment de fidélité des ouvriers apostoliques assumant diverses responsabilités et missions.



Le vicaire général signant le livre d'or après le serment

Il s'agit du vicaire général, des vicaires épiscopaux, du secrétaire chancelier, de l'économe, des curés doyens. Avant de passer à l'acte proprement dit, l'archevêque a indiqué que «c'est le serment de fidélité à Jésus et de confidentialité dans le service de ceux qui sont admis au Conseil épiscopal pour pouvoir aider l'évêque, lui aussi, à obéir à la Parole de Dieu, à

ce que l'Eglise décide. Pour qu'ensemble nous soyons forts, que nous tenions bon dans la foi et espérer un jour recevoir cet appel pour être accueillis au banquet céleste. Donc, il faut de l'écoute, de l'accueil et de l'obéissance, comme Jésus a obéi à son père.

Le moment ultime de cette célébration a été le serment de fidélité à Jé-

charisme de son Saint patron ou sa Sainte patronne. Chaque mouvement d'apostolat a son histoire, sa vocation, son charisme et sa spiritualité. Mais, ils ont une mission d'évangélisation, d'éducation et donc, une mission ecclésiale. Il arrive que la cohabitation entre mouvements d'apostolat soit beaucoup plus conflictuelle qu'apaisée. Aujourd'hui, cinq mouvements d'apostolat se sont réunis autour d'une coordination pour mutualiser leurs énergies, évangéliser et éduquer

ensemble. Les textes bibliques de ce jour nous rappellent le sens de notre devoir, de notre identité de chrétien, pour méditer sur la charité ecclésiale. La charité ecclésiale, c'est s'unir ensemble, partager les joies et les peines avec ceux qui sont dans le besoin. C'est aussi, vivre dans la synodalité, la communion des enfants de Dieu pour annoncer l'évangile de Jésus-Christ partout où besoin sera».

Pascal BIOZI KIMINOU

sus et de confidentialité à l'Ordinaire du lieu. Chacun, à tour de rôle, en face de la Bible placée devant l'autel, main droite levée, a prononcé le serment: «Moi, par ce serment, promets de respecter une complète et stricte confidentialité en ce qui concerne les délibérations et les décisions du Conseil épiscopal et d'y être lié même après l'exercice de ma fonction, de respecter les obligations que ma fonction m'impose et d'agir uniquement dans les limites des pouvoirs qui me sont confiés sous l'autorité de l'évêque; d'agir avec honnêteté et loyauté conformément aux Saints Evangiles. Que Dieu m'aide ainsi que les Saints Evangiles que je touche de mes mains. En foi de quoi, j'ai signé à Brazzaville, ce mardi 5 novembre 2024». A la fin du serment, chacun a signé dans le livre dressé à cet effet.

P. B.K.



OFFICE NOTARIAL DE Maître Bedel KAMBA

12, allée des acacias, Centre ville Brazzaville A côte du marché plateau
E-Mail: office.bedelkamba@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE «PAY REM CONGO» S.A

Aux termes d'un acte reçu par Maître **Bedel KAMBA**, en date à Brazzaville du 17 juillet 2024, il a été constitué une Société Anonyme avec Conseil d'Administration dénommée «**PAY REM CONGO**», S.A, au capital de dix million (10 000 000) F CFA, dont le siège social est sis à Talangaï Brazzaville, 35, rue Ossio, République du Congo, immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-BZV-01-2024B14-00042**, dont les statuts de ladite société ont été enregistrés aux impôts de Talangaï Brazzaville, en date du 26 juillet 2024, sous le numéro **733, Folio 139/13**, ayant des caractéristiques suivantes:
Objet: Expertise en matière de digitalisation, exercice dans la cybercriminalité, formation des équipes, conseil et accompagnement technique, infrastructures Cloud, logiciels métiers, banque digitale (core banking, mobilité, instantanéité, distanciation, instantanéité, distanciation, interactivité) technologie financière de pointe (fintech).

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus susceptibles d'en faciliter l'exécution ou le développement.

Capital social: DIX MILLIONS (10 000 000) de Francs CFA divisés en Mille (1000) actions de Dix mille (10 000) Francs CFA, chacune toutes libérées en numéraires.

Le siège social est sis à Talangaï, Brazzaville, 35, rue Ossio, République du Congo

Durée: 99 ans
Registre du commerce: **N°CG-BZV-01-2024-B14-00042.**

Directeur Général: Monsieur Yves Arsène GOMA

POUR INSERTION LEGALE.

Maître Bernard PASSI, Notaire élisant domicile en l'étude de Maître Hugues Anicet MACAYA-BALHOU, Notaire à Pointe-Noire, en son Etude sise 19, Avenue Charles DE GAULLE, Immeuble C.N.S.S, 3ème étage, porte 303, B.P.: 4171, Tél.: (242) 05.537.73.49; 06.698.27.05. E-Mail: bernardpassi3@gmail.com

ANNONCE LEGALE

Le Notaire ci-dessus dénommé a, suivant acte authentique, reçu le vingt août deux mille vingt-quatre, enregistré Folio 154/5 n°6250, procédé à la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée à caractère pluripersonnel ;

Dénomination: «**GLOBAL SERVICES SARL**»;

Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous pays:

- Vente des services et produits;
- Airtel Congo;
- Prestation de services.

Capital: FRANCS CFA UN MILLION (1.000.000);

Siège social: Quartier Songolo, Avenue Jacques OPANGO, République du Congo;

Gérant: Monsieur Mohamed YARA;

R.C.C.M.: La société est immatriculée au Registre de commerce et du crédit mobilier tenu par le greffe du Tribunal de commerce de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B12-00162.**

Pour avis,
Maître Bernard PASSI.

IOTA CONGO SA

Société Anonyme, au capital de 10 000 000 Francs CFA
dont le siège social est sis IMMEUBLE Grain de Sévène
Avenue Denis NGOMA, Centre-ville, B.P.: 4591
Pointe-Noire, CG/PNR/10 b 1533 +.

LIQUIDATION

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés, tenue en date du 09 septembre 2020 à 15 heures au siège social de la société situé à l'Immeuble Grain de Sévène, Avenue Denis NGOMA, Centre-Ville, B.P.: 4591, Pointe-Noire, République du Congo, dûment enregistré à Pointe-Noire à la date du 10 février 2021, aux Domaines et Timbres de Loandjili, sous le Folio 027/6, N° 298, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conclu de la Liquidation de la Société, à la suite des résolutions suivantes approuvées:

- Constatation de l'état de cessation de paiement de la société;
- Vote sur la décision de dépôt de bilan;
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités afférentes.

En conséquence, cette cessation des paiements a été procédée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire à la date du 14 décembre 2022.

Pour insertion.

Le liquidateur Albert SITA

Messe en mémoire de Bernard Bakana Kolelas

C'est le 13 novembre 2009 que l'ancien député de Goma Tsé-Tsé, maire de Brazzaville et Premier ministre, Bernard Bakana Kolelas, mourait à Paris, en France, à l'âge de 76 ans. Mercredi 13 novembre 2024, jour mémorable où il a totalisé 15 ans sous terre, ses parents biologiques, sa famille politique du Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI) et ses alliés, se sont souvenus de cette date et de cet homme politique charismatique qui a longtemps lutté pour l'instauration de la démocratie au Congo en s'opposant au communisme et aux partis unique.

Une messe a été célébrée en sa mémoire en l'église Saint Pierre Claver de Bacongo, par l'abbé Vincent Massengo, vicaire général de Brazzaville, qui avait à ses côtés cinq prêtres. Deux chorales ont été à l'honneur pour l'animer: Tanga ni tanga de ladite paroisse et Tu Tsindisa de la paroisse Saint

sation des festivités de l'an 15 de la mort de Bernard Bakana Kolelas, a dressé le tableau du combat politique mené par le défunt. Dans son homélie et en rapport avec les textes bibliques du jour tirés de Luc 17, 11-19 (guérison de dix lépreux), l'abbé Vincent Massengo a indiqué que cette célébration entraine dans le droit



L'abbé Vincent Massengo libérant son homélie

et de prier pour les défunts. A travers cette célébration eucharistique, il nous faut raviver nos souvenirs du passé dans

publics. «Nous n'allons pas nous développer au Congo, s'il n'y a pas une véritable réconciliation. Nous avons besoin de



Les officiels présents à cette messe. Au premier plan, le ministre d'Etat et Euloge Landry Kolelas

Charles Lwanga de Makelekele. Parmi les participants, on pouvait remarquer la présence du ministre d'Etat, ministre du Commerce, des approvisionnements et de la consommation, Alphonse Claude N'silou; Juste Désiré Mondelé, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur, de la décentralisation et du développement local; Euloge Landry Kolelas, président du MCDDI; des anciens ministres; des parlementaires; des hommes politiques de tous rangs et de nombreux invités. M. Désiré Sosthène Matoko, président du comité d'organi-

chemin du mois de novembre dédié aux morts. «En communion avec les morts pour ce mois de novembre qui leur est dédié, la culture catholique nous enseigne que les morts ne sont jamais morts. Dans la tradition catholique, en ce mois de novembre, nous prions pour les défunts. Cette pratique remonte à la deuxième moitié du 2^e siècle et donc, nous ne faisons que respecter cette tradition. La famille biologique et politique de Bernard Bakana Kolelas qui ont choisi cette date et ce mois, n'a pas eu tort, car c'est le moment propice de penser à sa mémoire



La chorale Tu Tsindisa

le respect de la foi pour que Jésus-Christ entende nos cris comme les dix lépreux de l'évangile: Jésus prend pitié de nous, disent les lépreux. Mais, ce qui a fait la grandeur d'un homme comme Bernard Bakana Kolelas, c'est l'humilité, c'est le pardon. De son vivant, il l'avait bien compris en demandant pardon au peuple congolais pour toutes les incompréhensions lorsqu'il s'est agi de mener le combat de l'avènement de la démocratie dans notre pays».

Le vicaire général n'a pas manqué d'interpeller la classe politique congolaise et les pouvoirs

cela. Le Gouvernement ne doit pas être insensible à la misère du peuple, chaque citoyen a ses droits et devoirs vis-à-vis des uns et des autres. La vie n'a pas de brouillon, tout doit être au propre. L'unité est dans la diversité et évitons le tribalisme, le régionalisme, la division». Avant de conclure son homélie, il a lancé une invite aux hommes politiques: «S'il y a un message à vous adresser: Aimons le Congo».

Pascal BIOZI KIMINOU

SOLENNITE DU CHRIST-ROI DE L'UNIVERS, ANNEE B

«C'est toi-même qui dis que je suis roi»

Textes: Dn 7,13-14; Ps 92; Ap 1,5-8; Jn 18,33b-34

Frères et sœurs,

Chaque année, juste avant le début du temps de l'Avent, l'Eglise commémore la solennité du «Christ-Roi» de l'univers. Une étrange royauté quand nous savons que tout au long de sa vie, les gens n'avaient cessé de se demander s'il est vraiment le Messie tant attendu: pour-quoi ne prend-il pas la tête de la rébellion politique face à l'occupant romain? En plus, pourquoi ne se sauve-t-il pas lui-même au lieu de se laisser tuer et être crucifié sur une croix entre deux malfaîtres? peut-on élever le Christ au trône royal quand on sait qu'en politique: «on ne peut pas régner et être innocent», comme l'affirme Saint Louis-Juste? C'est d'ailleurs dans la même perspective que Jean Paul Sartre disait: «On ne peut faire de la politique sans se salir les mains».

En ce qui concerne Jésus, de quel règne parle-t-on? En réalité, le règne de Jésus n'est pas à chercher sur une carte géographique ou parmi les règnes et les républiques de la terre. Ce règne est à chercher et à comprendre dans l'attitude de la figure unique du bon larron. Celui-ci reconnaît, au moins, la justesse de la peine qu'il était en train de subir, tout en dénonçant l'injustice infligée à Jésus. Et il se rend compte que devant la mort une seule attitude est juste: avoir la crainte de Dieu, Seigneur de la vie et de la mort. Voilà pourquoi, ce larron fera de vifs reproches à l'autre malfaiteur (cf. Lc 23,35-43), tout en formulant une supplication: «Jésus souviens-toi de moi quand tu viendras inaugurer ton règne». Pour avoir la force de se juger lui-même, de ne pas juger et condamner Jésus, ce malfaiteur est accueilli par le Seigneur comme premier citoyen de son règne. Ce qui voudrait dire que le règne de Jésus est un peuple de pécheur qui sait demander pardon, un peuple de pécheurs qui trouve dans le sacrement de la réconciliation la force de formuler les propos d'une vie meilleure, un peuple de réconciliés qui trouve dans l'eucharistie le courage de renouveler sa vie chrétienne, et qui trouve dans la charité la force de changer le monde. Comme disait un poète allemand, Theodor Korner: «le plus grand souverain est celui qui se construit un trône dans le cœur des hommes». Voilà, la royauté de Jésus qui ne vient pas de ce monde de violences, d'injustices, de barbarie. Mais un règne de justice et de vérité. Jésus est roi parce qu'il est humble, de son humilité, il est venu rendre témoignage à la vérité.

Abbé Ander KETIKETI

Curé de la paroisse Sainte Thérèse de Ngambio

REMERCIEMENTS

Mgr Urbain NGASSONGO, évêque de Gamboma et de la Province ecclésiastique du Centre (PEC), vice-président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) et la famille remercient très sincèrement Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président en exercice de la CEC; Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon; les Evêques du Congo; les prêtres, religieux et religieuses; les Commissions épiscopales; le secrétariat général de la CEC; la communauté paroissiale de Saint Jean-Baptiste de Talangaï; le président de l'Assemblée nationale, Isidore MVOUBA; le premier ministre chef du Gouvernement, Anatole Collinet MAKOSSO; le ministre de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo, Ariette Soudan NONAULT; les parlementaires; les autorités civiles et militaires; les parents, amis et connaissances, pour le



soutien multiforme apporté lors du décès de leur père NGATSONGO Damien survenu le mercredi 2 octobre 2024 à l'hôpital de référence de Talangaï et inhumé le samedi 26 octobre au cimetière familial d'Ivounou, son village natal, dans le district d'Ongogni, département des Plateaux. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude.

Paix à son âme.



TIMER, spécialisée dans le conseil et l'accompagnement aux entreprises, recrute pour le compte de son client, acteur de premier plan dans l'industrie agroalimentaire :

Intitulé des postes à pourvoir **Code**
- Un (1) Ingénieur Automaticien Chef de Service Régulation (H/F).....001-IACSR/10-24
- Un (1) Responsable Service Chaudronnerie (H/F).....002-RE-SEC/10-24

Pour prendre connaissance des détails de chaque offre, veuillez consulter notre site web: www.timercg.com cliquez sur l'onglet JOBS «suivez les instructions» ou renseignez-vous sur nos réseaux sociaux:



https://www.linkedin.com/in/societe-timer-21bb1bb5/?lipi=urn%3Ali%3Apage%3Ad_flagship3_feed%3Bp45kNRJ7SnKRhCECo-Jw%2FDg%3D%3D



<https://www.facebook.com/SolutionTimer>

Modalités de candidature:

Envoyez, en indiquant le titre du poste et son code, votre curriculum vitae (CV), lettre de motivation (en une page maximum), récépissé de l'ACPE, reprographies en couleur des trois (3) derniers diplômes et certificats des expériences professionnelles au plus tard le **25 novembre 2024 à 17h30** par courriel à l'adresse: recrutement@timercg.com ou postuler directement via notre plateforme en suivant les instructions de l'onglet JOBS.

Les candidatures sont exclusivement envoyées par courriel. Toute candidature reçue postérieurement au délai fixé et tout dossier incomplet ne seront pas pris en compte.

Pour tout renseignement contactez-nous : **(+242) 06 521 4141 / 04 074 4959** – contact@timercg.com

AGRICULTURE

L'absence d'une loi sur le secteur se fait sentir

Dans le cadre de la gestion durable des terres, processus de l'Initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI), un groupe de travail pilote pour l'agriculture durable a été mis en place regroupant les organisations de la société civile. Ce groupe a donné une conférence de presse le 9 novembre 2024, à Brazzaville, sur la réglementation de l'agriculture. Guy Blanchard Okéri, coordonnateur du réseau climat Congo, a été le principal animateur de cette conférence de presse, avec quelques membres du Groupe et Mme Nina Cynthia Yombo Kiyindou, directrice exécutive de l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH).



Les responsables de la société civile pendant la conférence de presse

L'absence de ce cadre réglementaire du secteur agricole devient préoccupant face aux défis, du fait que ce manque de loi bloque les réformes nécessaires pour améliorer le statut des producteurs agricoles, en particulier ceux qui travaillent dans les zones agricoles protégées (ZAP). Les animateurs de la conférence de presse ont jugé qu'il est impératif que cette loi soit transmise sans délai au Parlement pour permettre un débat démocratique pour adoption, afin de sa mise en œuvre rapide. Les résultats des enquêtes menées dans huit ZAP se trouvant dans les départements de la Cuvette-Ouest, des Plateaux, du Pool

et de la Bouenza, sur 33 déjà existantes dans le pays depuis deux ans, ont montré que les producteurs évoluant dans ces zones font face à de nombreux défis. Les conditions de travail sont difficiles, souvent exacerbées par un manque de ressources et de soutien. Leurs droits et leur statut doivent être clairement définis et protégés. Les conférenciers ont aussi précisé que l'utilisation des engrais chimiques dans les zones agricoles protégées ont des effets négatifs sur la qualité des sols. Ces engrais compromettent la durabilité de l'agriculture, ont-ils souligné. Pour la société civile, le besoin impérieux de réaliser des études d'impact, notamment l'évaluation environnementale stratégique, avant toute mise en œuvre des politiques et stratégies agricoles s'avère nécessaire. Ces études permettront d'évaluer les conséquences des décisions prises

sur l'environnement et les communautés agricoles. Les membres du groupe de travail pilote pour l'agriculture durable ont demandé au ministère de l'Agriculture de prendre des mesures concrètes pour garantir la transmission de cette loi à l'Assemblée nationale et de soutenir les producteurs dans les ZAP afin de préserver le patrimoine agricole pour les générations futures. Pour garantir l'effectivité et l'acceptabilité de l'agriculture, des actions ont été proposées parmi lesquelles il est impérieux d'engager une consultation approfondie de la loi sur l'agriculture avec toutes les parties prenantes, y compris les producteurs, les organisations agricoles, les organismes de recherche, d'enseignement supérieur et la société civile.

Philippe BANZ

NUMERIQUE

Akieni Academy lance sa première cohorte d'étudiants ingénieurs développeurs en informatique

Akieni Academy, entité de formation fondée par Akieni, leader de la transformation numérique et des solutions logicielles en République du Congo, a officiellement lancé le 15 novembre 2024 la formation de sa première cohorte d'étudiants ingénieurs développeurs en informatique. La cérémonie s'est déroulée à Brazzaville sous l'égide de son directeur général, Frédéric Nzé, et a marqué une étape clé dans le développement de la formation technologique et numérique en République du Congo et dans la sous-région de la CEMAC et en RDC.

Ce programme vise à former des ingénieurs compétents, prêts à répondre aux besoins croissants du secteur technologique, particulièrement dans la création de solutions logicielles et le développement informatique. Un total de 120 candidats a été retenu, sur les 1 740 candidats présélectionnés en ligne à travers les pays de la CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale) et la République Démocratique du Congo (RDC), lors d'une «évaluation rigoureuse effectuée entre juillet et août 2024», a indiqué Lepres Kikounga, coordinateur technique de cette formation. Le processus de sélection, scrupuleux et transparent, avait pour objectif d'identifier les talents les plus prometteurs, en mettant



Photo de famille, à l'issue de la cérémonie d'ouverture

l'accent sur les compétences techniques, l'innovation, et la capacité à résoudre des problèmes complexes. Cette première promotion regroupe ainsi des jeunes talents issus de divers horizons en Afrique centrale, qui se lancent dans un cursus en ligne, une formation gratuite de six mois, sinon entièrement prise en charge par Akieni Academy. Les participants, dont l'âge varie entre 16 et 30 ans, sont formés dans l'optique de combler le manque de compétences locales et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. Comme l'indique Auriane Elion, Conseillère pédagogique du projet: «Akieni Academy est un projet lancé par Akieni pour répondre au déficit des compétences technologiques au Congo...». Frédéric Nzé a exprimé sa fierté et l'ambition de son institution de doter la sous-région et le Congo de professionnels qualifiés dans le domaine des technologies de

l'information, afin de contribuer au développement économique. Pour lui, «ces jeunes ingénieurs deviendront des acteurs essentiels du paysage technologique africain et mondial», a-t-il indiqué. Et d'ajouter: «L'ambition est de former au moins 30000 ingénieurs développeurs pour rattraper le retard accumulé par le pays dans le domaine du numérique et d'envisager de faire de ce domaine la première ressource d'enrichissement du pays au-dessus du pétrole». Les autorités présentes au lancement de la formation ont salué l'engagement de Akieni Academy dans la formation des jeunes talents dans le secteur numérique. Ils ont souligné que cette initiative contribuera à combler le fossé de compétences qui existe dans la région en matière de technologies, et offrira des opportunités d'emploi et d'innovation aux jeunes diplômés.

Gaule D'AMBERT

MINISTERE DU BUDGET DES COMPTES PUBLICS
ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE
FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS
ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

INSERTION LEGALE
N° 154/2024/MFB/DGID/DEFFD/
DDID-BCF-B

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartiers	Arrondis / Département	Requérants
01	N° 7938 du 30/04/24	Section :P13C ; bloc : 13, Pile : 10bis, Sup : 245,87 m2	Cité des 17	Mfilou	OKONA-BOLEKO Ramel
02	N°9020 du 16/07/24	Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup. 400,00 m2	Rue TSANA Auguste (Q 710 Kiélé Tenard)	Mfilou	NGOUSSA Ghalvia Horlande
03	N° 19468du 07/07/18	Section : AN; bloc : 77, Pile : 05; Sup : 387,28 m2	19 Rue Likouala (Qtier Poudrière)	Moungali	AGOSSA ET MANTISSA
04	N°9110 du 27/08/24	Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup. 435,16 m2	Rue Didier Mounbouolo	Madibou	LIKIBI DIVINE Estelle
05	N° 7295 du 24/10/23	Section :AS, bloc : 197, Pile : 1,2 et 3 ; Sup. 942,79 m2	Rue Bitsindou Edmon (Moussosso)	Madibou	MANONOU, KOUNKOU et SITA
06	N°9114 du 03/09/24	Section : C3, bloc : 122, Pile : 12, Sup : 287,18 m2	102, Rue MBEMBA Hyppolite	Makélékélé	DJIO-SIENNI Sienn
07	N° 9080 du 13/08/24	Section :-, bloc :-, Pile -, Sup: 1710,50 m2	Quartier MAKOUNBOU	Pool	MOUSSOUNDA Adolphine Elga M
08	N° 7555 du 28/08/24	Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup : 400,18 m2	Quartier Kintélé	Pool	BANGA BOUANGA Sophie
09	N°7979 du 27/05/24	Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup : 5400,00 m2	Yengué Kwa Beno	Pool	MIANTAMA Jacques
10	N°9094 du 20/08/24	Section :-, bloc :-, Piles :-, Sup 2400 ,00 m2	Village Makana	Pool	BAKAKOULA SAMBA Gasphelly Renneld
11	N° 7931 du 24/08/24	Section :AS2, bloc : 1, Pile : 4, Sup :416,80 m2	AV Corneille Bintsangou	Madibou	MBIMI Joséphine
12	N° 7206 du 09/02/23	Section :BH2 bloc : 42, Pile : 08, Sup : 153,25 m2	Avenue Sébastien M(Q Massissia la cave)	Mdibou	BITCHINDOU Brice
13	N° 7152 du 13/01/23	Section : C , bloc 23, Pile :10, Sup : 144, 11 m2	65, Rue Jean d'ARC	Bacongo	NKIAM Madeleine
14	N°79036 du 26/07/24	Section :-, bloc :-, Pile : Sup : 399,89 m2	Quartier 805 Mayanga	Madibou	MAYAMA Jude Richard
15	N°9152 du 17/09/24	Section :-, bloc : -1 ; ;Pile : -; Sup : 104034, 65 m2	Village Mingali-Bambou	Pool	SKAIKY Ali Hussein
16	N°9134 du 09/09/24	Section :BH2, bloc : -101 ;Pile : 12; Sup : 396, 25 m2	7 Rue Missafou Maniamba (Qtier Massissia)	Madibou	NDEBEKA Chantal Anne Marie
17	N° 9122 du 05/09/24	Section :-, bloc - Pile : -; Sup : 389, 89 m2	Village Loukanga I	Pool	BAYAKISSA Véronique Samuelle Léandra
18	N°9052 du 04/08/24	Section : C3, bloc : 31, Pile :8, Sup : 270,56 m2	1073, Rue Samba Ndongo	Makélékélé	NDALA Mathias Cyriaque Omer
19	N°3218 1du 02/07/24	Section :- bloc :-, Pile :-, Sup 400,00 m2	Lifoula (petit matin)	Pool	ESSIENI ELONDZA Rodney Cedrick R
20	N° 32179du 02/07/24	Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup 397, 06 m2	Lifoula (Village)	Pool	Enfants ESSIENI
21	N° 9158 du 24/09/24	Section :B2; bloc : 165, Pile : 08(ex 993), Sup.363,86 m2	42, Rue Marie Bella (Q Diata)	Makélékélé	MAMPASSA Destinée Innocente
22	N° 9167 du 27/09/24	Section :AR/1, bloc : 17, Pile :0 6, Sup : 400,00 m2	8, Rue de la pirogue, Q Moussosso	Madibou	NDOUDI MALEKA Hermelan Médard
23	N°9123du 05/09/24	Section :A3; bloc : 123, Pile : 02bis, Sup. 162, 62 m2	74 bis, Rue Malanda Faustine (Q 05 Ngangouo	Makélékélé	MAKIMOUNA Emilie Christine
24	N°9125 du 05/09/24	Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup.214, 89 m2	25, Rue Kadi justin (Qtier 805 Mayanga)	Madibou	BANTSIMBA-MALONGA Alphonse
25	N° 7939 du 30/04/24	Section :AD2; bloc : 7, Pile :13, Sup : 218,11 m2	2 bis rue Nzibou	Makélékélé	KAYA-MABIALA Delestras
26	N° 9181 du 04/10/24	Section :C2, bloc :114, Pile :21(ex 159), Sup 701,54 m2	159, rue Mabi ex Alexandry (Q Mpissa)	Bacongo	SAMBA LOUMBOU Ulrich Donald
27	N° 9166 du 26/09/24	Section : C3 ; bloc : 27; Pile : 6, Sup 286,14 m2	15, Rue Nzoko	Makélékélé	PACKA Gavriel Smith Stayess
28	N°9109 du 27/08/24	Section :AM (ex AN), bloc :189(ex 1), Pile : 1(ex 1&8); Sup :892, 73 m2	Rue Banzouzi Gilbert et rue Londéla Kayes	Mfilou	MOUKOKO Perpetu Edwige Navel
29	N° 9196 du 10/10/24	Section :AS2, bloc : 59, Pile : 4(ex 48&48bis), Sup 780,00 m2	Rue Bayoula Thomas (Moussosso)	Madibou	KOUTOUNDA Pavel Tedy Darcey
30	N° 9153 du 17/09/24	Section :AM(ex AP), bloc :201(ex20), Pile :15(ex170), Sup 370,74 m2	8, Rue Nganion	Mfilou	BOUANGA MOUJOUYOU Kimeline Merveille
31	N°5616 du 20/08/20	Section :BI, bloc : 57, Pile : 6, Sup : 396, 79 m2	9, Rue Yengo Félix (quartier NGOKO)	Madibou	MABANZA Antoine Jean-Blaise
32	N°9201 du 14/10/24	Section : C2 bloc : 17(ex15), Pile : 12bis(ex8), Sup : 270,22 m2	109 rue Alexandry	Bacongo	AMPALI Bérêche Mavilanche
33	N° 30772du 06/09/24	Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup : 359,65 m2	Lifoula	Pool	ALANGA Helder Badaev Delphina
34	N°11150 du 13/10/14	Section :AP2 ;bloc :140, Pile : 14, Sup : 207, 36 m2	10, Rue BAKOUTA	Mfilou	BOULANGERIE EL SHADDAI
35	N°7659 du 25/10/23	Section :AD3; bloc : 23, Pile : 07 ; Sup : 459, 27 m2	AV Sébastien Mafouta	Madibou	M'BILI-NIAMBA Julie DE REINE MAPILA
36	N° 7904 du 11/07/24	Section :-, bloc :-, Piles :-, Sup 381,48 m2	Avenue Kimbata Céline Kombé	Madibou	HOMBESSA Rosland Ulrich
37	N° 8940 du 03/07/24	Section :-, bloc :-, Piles :-, Sup 400, 00 m2	RUE Nzingoula Philippe (Q 811 Ntsangama)	Madibou	BABASSANA Leyda Gerdique
38	N°9916 du 21/10/24	Section :-, bloc : 1; Pile : 1, Sup : 384,69 m2	Rue Vouama Innocent (Qtier Nkozo)	Madibou	BASSOUMBA BOUESSO Dyldrant Ceizorland
39	N°9090 du 20/08/23	Section :-, bloc :-, Piles -, Sup : 59011,00 m2	Moutampa I	Pool	BAYALATA Luc René
40	N° 7876 du 12/06/13	Section :Al; bloc : 4; Pile : 6, Sup : 460, 00 m2	Rue Mampouya Patrice (Q Kinsoundi)	Makélékélé	NSONDE Albertine Olga Solange
41	N° 9129 du 06/09/24	Section :-, bloc :-, Piles :-, Sup : 569.835,06 m2	Village NGANDOU Mayala (	Pool	Enfants Nitoumbi Dominique
42	N° 9155 du 18/09/24	Section :-, bloc :-, Piles :-, Sup : 513.795,27 m2	Village Ngandou Mayala	Pool	Enfants Nitoumbi Dominique
43	N°9150 du 16/09/24	Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup :524.111,30 m	Village Ngandou Mayala	Pool	Enfants Nitoumbi Dominique
44	N° 9908 du 17/10/23	Section :-, bloc :-, Pile :-, Sup :460,42 m2	Quartier Kombé	Madibou	Enfants MOUCKAYOULOU
45	N° 9909 du 17/10/24	Section -, bloc :-, Pile :14, Sup : 495,03 m2	Quartier Kombé	Madibou	MOUCKAYOULOU Chérubin Zoser
46	N° 7662 du 30/10/24	Section G, bloc : 56; Pile :12(ex 10), Sup : 111,85 m2	47, Rue Moutoua André (ex Montaigne	Bacongo	N'GOMA Genevieve
47	N°7371 du 15/05/23	Section : C , bloc :-, Piles :-, Sup 473,06 m2	Kintélé (Qtier Paul Ngambi	Pool	MOUSSA IKOMBO Clodia
48	N° 27377du 08/07/21	Section :O, bloc :-, Piles :-, Sup 400,00 m2	Kintélé(Q Mille Logements)	Pool	MOSSA POH Chanelle
49	N°9161 du 25/09/24	Section :BJ, bloc : 71, Piles : 4, Sup 587,13 m2	Quartier 807 Mbuono	Madibou	Marc Anthony Emerson NGUENGUE
50	N°29494 du 08/12/22	Section :-, bloc : 03, Piles : 1-2,Sup 980,00 m2	Village Mingagali Bambou	Pool	MPASSI née BIRANGUI Jeanne Hortense
51	N°5686 du 21/09/20	Section :C, bloc : 80, Piles : 22,Sup 170,90 m2	17 bis Rue Jeanne Vialle	Bacongo	LOUFOUMA Perine Pamela

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 11 novembre 2024

Le Chef de Bureau,

Alban Pie X OTORO



Agence de Régulation des Postes
et des Communications Electroniques

CELLULE DE GESTION DES MARCHES PUBLICS

Appel d'offres ouvert n°SC-AON-031 /ARPCE-DG/CGMP-2024

Aux candidats,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques (ARPCE) lance des appels d'offres ouverts pour la sélection des prestataires compétents et qualifiés pour assurer les prestations ci-dessous indiquées dans le cadre de son budget de l'exercice 2025.

Pour Brazzaville

- L'entretien des bureaux et des résidences du personnel administratif
- Le gardiennage et la sécurité des bureaux et des résidences du personnel administratif;
- La désinsectisation, la désinfection, et la dératisation des bâtiments siège et technique;
- La maintenance et entretien des équipements de la climatisation des bâtiments siège et technique;
- Le ravitaillement du carburant ;
- La mise à disposition des hôtes d'accueil;
- La mise à disposition des chauffeurs;
- Le nettoyage et l'entretien des façades des bâtiments siège et technique;
- La maintenance des ascenseurs des bâtiments siège et technique;
- L'entretien des groupes électrogènes (Green Power);
- La mise à disposition d'une salle de gym;
- Les maintenances préventives et curatives des groupes incendies, des robinets d'incendies armés (RIA), des baches à eau et de la pompe immergée du forage des bâtiments siège et technique;
- L'assainissement des bâtiments siège et technique ;

- La maintenance et l'entretien des véhicules ;
- La maintenance des imprimantes et la mise à disposition des techniciens opérateur système ;
- La maintenance des équipements informatiques et la fourniture des pièces détachées.

Pour Pointe-Noire:

- Le gardiennage et la sécurité de l'antenne ;
 - La désinsectisation, la désinfection, et la dératisation ;
 - Le ravitaillement du carburant ;
 - La mise à disposition des hôtes d'accueil pour les antennes de Pointe-Noire et Dolisie
 - La mise à disposition des chauffeurs ;
 - Le nettoyage et l'entretien des façades ;
 - La maintenance des ascenseurs ;
 - L'entretien des groupes électrogènes ;
 - Les maintenances préventives et curatives des groupes incendies, des robinets d'incendies armés (RIA) des baches à eau et de la pompe immergée du forage ;
 - L'assainissement de l'antenne ;
 - La maintenance et l'entretien des véhicules ;
 - La maintenance des imprimantes et la mise à disposition des techniciens opérateur système ;
 - La maintenance des équipements informatiques et la fourniture des pièces détachées.
- La passation desdits marchés sera conduite tel que défini dans le code des marchés publics ainsi que les termes et conditions décrits dans le dossier d'appel d'offres.
- Les soumissionnaires intéressés doivent fournir les documents suivants :
- Le formulaire de soumission dûment rempli ;

- La présentation de l'entreprise ainsi que la description des services proposés ;
- Les CV ainsi que les attestations de formation du personnel clé ;
- Les références des projets similaires réalisés depuis un (01) an ;
- La proposition financière détaillée ;
- Le dossier fiscal 2024 à jour.

Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet, en version électronique, **contre paiement en espèces non remboursable de la somme de deux cent cinquante mille (250 000) Francs CFA**, auprès du **secrétariat permanent de la Cellule de Gestion des Marchés Publics de l'ARPCE**, sise 91 avenue de l'amitié au centre-ville de Brazzaville, 4ème étage, email: cgmp@arpce.cg, Brazzaville République du Congo.

Les dates de retrait des dossiers seront du lundi 25 novembre 2024 au lundi 9 décembre 2024 à 13h00 à Brazzaville et Pointe-Noire.

Les offres devront être déposées au plus tard le **23 décembre 2024 à 13h précises** pour Brazzaville au n° 91 avenue de l'amitié au centre-ville, 4^e étage, siège ARPCE et pour Pointe-Noire au n°9 allées Makimba (à côté de l'agence LCB, centre-ville).

Les ouvertures des offres auront lieu à Brazzaville au siège de l'ARPCE à partir du **23 décembre à 14h00**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés. Les offres remises après le délai ne seront pas acceptées.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.



MINISTRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROGRAMME ACCELERER LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE ET LES REFORMES POUR UN FONCTIONNEMENT DURABLE DES SERVICES

Recrutement d'un cabinet en charge de l'évaluation à mi-parcours du PND 2022-2026

1. Le gouvernement de la République du Congo a signé avec la Banque Mondiale un accord de prêt d'un montant de 70 millions USD pour le financement du Programme «accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR)» et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: **«recrutement d'un cabinet en charge de l'évaluation à mi-parcours du PND 2022-2026»**.

2. L'objectif général de cette évaluation à mi-parcours du PND 2022-2026 est d'apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce cadre programmatique.

3. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des consultants pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à la mission.

4. L'Unité de coordination du projet, invite les cabinets éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs

compétences respectives. Ils doivent fournir les informations ci-après: (i) **qualification pour exécuter les services sollicités, les missions similaires (brochures, références de l'exécution de contrats analogues, etc); (ii) les capacités techniques; les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet; les références des clients bénéficiaires des prestations décrites.** Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculum vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Il devra avoir déjà réalisé des missions comparables, fournir la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée.

5. Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'Intérêt sont les suivants: (i) les qualifications générales et expérience du cabinet dans le domaine d'évaluation, (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.

6. Le cabinet sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité Technique et le Coût (SFQC) tel que défini dans le Règlement de la Passation des Marchés pour les Emprun-

teurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, Edition de septembre 2023.

7. Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires de ladite mission, tous les jours ouvrables de **9 heures à 16 heures**, aux adresses ci-dessous.

8. Les dossiers de manifestation d'intérêt peuvent être transmis par voie électronique ou doivent être déposés sous plis fermés aux adresses ci-dessous **au plus tard le 06 décembre 2024 à 16h00** (heure locale) et porter clairement la mention **«recrutement d'un cabinet en charge de l'évaluation à mi-parcours du PND 2022-2026»**.

A l'attention du Coordonnateur du Programme Accélérer la Gouvernance Institutionnelle et les Réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR). Parcelle 84 bis, avenue du Chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo, Téléphone: (+242) 06 665 85 45 Adresse électronique: pmarches@pagir.net; secretariat@pagir.net.

Fait à Brazzaville, le 11 novembre 2024

Le Coordonnateur,

Thomas BANDIA

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Ecobank Congo SA est un établissement de crédit constitué sous la forme d'une Société Anonyme avec Conseil d'Administration. A ce titre, elle est soumise cumulativement aux textes régissant spécifiquement l'activité bancaire et à ceux relatifs au fonctionnement des sociétés commerciales. La mise en œuvre desdits textes a des implications sur la gouvernance d'entreprise.

En application des principes de bonne gouvernance édictées par sa maison-mère et des dispositions réglementaires, les organes de gouvernance sont astreints à une évaluation périodique qui est un moment privilégié de porter un regard objectif sur les facteurs humains et organisationnels de leur fonctionnement, et d'identifier des pistes d'amélioration.

C'est dans ce contexte qu'Ecobank Congo SA souhaite procéder à l'évaluation de son Conseil d'Administration et de ses Administrateurs, par une structure indépendante de bonne réputation. La mission s'articulera autour des points suivants :

- ✚ La revue de la structure du Conseil d'Administration pour vérifier sa conformité avec la Charte de Gouvernance, les statuts, les lois et les règlements régissant l'activité bancaire ;
- ✚ L'évaluation de la performance du Conseil d'Administration ;
- ✚ L'évaluation de l'implication du Conseil d'Administration : relations avec le régulateur, les actionnaires, le personnel etc. ;
- ✚ L'efficacité des Comités Techniques du Conseil d'Administration ;
- ✚ L'évaluation de la qualité des débats ;
- ✚ L'évaluation de la qualité des documents soumis aux Administrateurs ;
- ✚ L'évaluation de la qualité des procès-verbaux des réunions ;
- ✚ L'évaluation du Président du Conseil d'Administration et des Administrateurs.

Pour ce faire, Ecobank Congo SA lance un appel à candidature le recrutement d'une structure devant exécuter cette mission au titre de cette année (exercice 2024). Le dossier de soumission doit comporter :

- ✚ Un dossier fiscal ;
- ✚ Une offre technique portant sur les références techniques du soumissionnaire et les conditions de réalisation de la mission : démarche méthodologique, personnel clé et planning d'exécution ;
- ✚ Une proposition financière.

Les offres technique et financière devront être dûment signées et cachetées par le représentant légal du candidat et être présentées en trois (3) exemplaires : un (1) original et deux (2) copies

Ces propositions devront être déposées au plus tard le jeudi 29 novembre 2024 à dix-sept (17) heures, date de clôture des offres, au Secrétariat de la Direction Générale sis au septième étage du siège social de Ecobank Congo SA, à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Directeur Général

ECOBANK CONGO SA

BP 2485 Centre-ville-Brazzaville, Immeuble ECOBANK

Tél. +242 05 200 62 62 / 06 719 01 01

OBJET DE L'OFFRE : "EVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE ECOBANK CONGO SA"

Toute offre reçue au-delà du délai ci-dessus fixé ou en un lieu autre que le siège de ECOBANK CONGO SA, sera rejetée.

H. Chelgani MOUNGUENGUI NZAHOU
Secrétaire Général du Conseil d'Administration

GOUVERNANCE DE LA CAMU

Adoption d'une feuille route pour une bonne exécution des activités

Il s'est tenu du 30 au 31 octobre 2024 à Brazzaville, l'atelier de cadrage de la Caisse d'assurance maladie universelle (CAMU), dont la prise en charge des assurés est programmée courant 2025. Cet atelier visait à promouvoir une gouvernance saine et efficiente de la CAMU au profit des assurés sociaux. Une feuille de route a sanctionné les travaux de cet atelier ouvert par le ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, Firmin Ayessa.

Pour le ministre du Travail, après sa phase de préfiguration et sa mutation en mode projet, la CAMU est désormais dotée d'une personnalité juridique et morale ainsi que de tous ses organes de gouvernance. « Dans l'optique de disposer d'une caisse portée par une gouvernance saine, inclusive et participative, cet atelier a été initié en vue de permettre à l'ensemble des parties prenantes de construire, de co-développer la CAMU », a déclaré Firmin Ayessa à l'ouverture des travaux. Deux jours durant, les participants ont suivi le rappel sur les dispositions statutaires et réglementaires guidant la gouvernance de la CAMU ; le résumé sur le plan de déploiement de la caisse. Aussi, la



Christian Aboké-Ndza et la présidente du Conseil d'administration de la CAMU

présentation du processus de digitalisation de la CAMU (ses avancées, ses défis et contraintes). Il a été également question de se faire une idée du niveau de préparation des formations sanitaires, dans l'optique de la prise en charge effective des assurés sociaux et d'évaluer le mécanisme de mobilisation des ressources financières destinées à la CAMU.

Au terme des échanges, les participants ont adopté une feuille de route qui servira de guidance de toutes les actions futures à mettre en place, en vue du développement, du renforcement et de la consolidation des activités de la caisse. « L'objectif ultime étant le démarrage effectif de la prise en charge sanitaire des assurés sociaux de la CAMU courant 2025 et son extension dans tout le pays, après sa phase pilote », a dit le ministre de la Sécurité sociale.

Satisfait de l'adoption de cette feuille de route, le directeur gé-

néral de la CAMU Félix Mouko s'est appesanti sur son caractère crucial. « C'est un document important. Il concerne le fonctionnement de la CAMU; les activités qui touchent au conventionnement avec les formations sanitaires les activités liées à la prise en charge des assurés; la poursuite de l'enrôlement à la caisse et surtout le dossier de la digitalisation de la CAMU. Nous venons d'arrêter tout ce qu'il faut mettre en œuvre sur les deux mois restants et l'année suivante », a-t-il précisé.

Le directeur de cabinet du ministre de la Fonction publique, Christian Aboké-Ndza, clôturant les assises, a déclaré que cette feuille de route était le reflet de leur engagement commun à contribuer efficacement à l'implémentation de l'assurance maladie universelle au Congo en 2025.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

CONSEIL CONSULTATIF DE LA FEMME

Validation des résultats d'une étude de non discrimination à l'égard des femmes

La représentation du Fonds des nations unies pour la population (FNUAP) à Brazzaville, a servi de cadre vendredi 8 novembre 2024, à l'atelier de restitution de l'étude sur « Les causes de la persistance des blocages à la mise en œuvre effective de l'égalité entre l'homme et la femme, y compris les dispositions légales/réglementaires discriminatoires à l'égard des femmes en République du Congo ». La cérémonie était placée sous les auspices de Mme Antoinette Kebi, secrétaire exécutive du Conseil consultatif de la femme, en présence de Danièle Landry-Mugengana, représentante du FNUAP au Congo.

Antoinette Kebi a indiqué que le secrétariat exécutif permanent du Conseil consultatif de la femme (CCF) avait effectué, courant novembre-décembre 2021, avec l'appui technique et financier du FNUAP, une mission dans les départements du Kouilou, Pointe-Noire, Lékoumou, Niari, Bouenza, Pool, Plateaux, Cuvette, Cuvette-Ouest, Sangha. Dans le but de recueillir les avis des femmes sur les situations auxquelles elles sont confrontées au quotidien, notamment, celle de l'égalité avec l'homme. « Lors



Les participants à la fin de l'atelier

de nos échanges, la problématique de la persistance des blocages à la mise en œuvre effective de l'égalité entre l'homme et la femme, était récurrente, dans la quasi-totalité des localités visitées. Cependant, les conclusions issues de ces échanges ne suffisaient pas pour être intégrées dans la base de données des affaires à soumettre à l'assemblée générale du Conseil Consultatif de la femme, afin de formuler des avis au Président de la République et de faire des suggestions au Gouvernement. Ces avis et suggestions ont pour finalité d'améliorer la condition de la femme et de promouvoir son intégration au développement », a dit la présidente du CCF.

Danièle Landry-Mugengana a fait savoir que son agence

s'est déployée techniquement et financièrement pour rendre visible cette mission, aux côtés des autres partenaires, tels le consultant, les superviseurs, les enquêteurs et les partenaires institutionnels. Leurs contributions étaient évidemment attendues, ceci pour enrichir le travail mené par l'équipe de recherche. Les résultats de cette mission ont été rendus possibles grâce à l'expertise d'un consultant dirigée par Etanilas Ngodi au bout de six mois de recherche, d'analyse et de réflexion. Le but principal était d'identifier les causes en vue de répondre positivement aux objectifs de développement durable (ODD 5) d'ici 2030.

Pascal
BIOZI KIMINOU

**Etude de Maître Brislaïne KOUTOU
Notaire**

Sise 55, avenue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, marché Plateau, Centre-ville, Pointe-Noire, téléphone: 06 657 45 55/04 433 87 96

**AVIS DE CONSTITUTION
CARM TRANS EXPRESS**

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1.000.000 F. CFA
Siège Social: Arrondissement n°04 Loandjili,
Quartier Mbota, derrière la station Puma
Téléphone: 06 655 95 16, Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître **Brislaïne KOUTOU**, Notaire, le 24 octobre 2024, dûment enregistré le 31 octobre 2024, sous le folio **212/7**, n° **4471**, il a été constitué une société, ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale: CARM TRANS EXPRESS;

Forme: Société A Responsabilité Limitée;

Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous autres pays:

- Transport terrestre des personnes;
- Fret routier;
- Messagerie.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus indiqué, et susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement;

Adresse: Arrondissement n°04 Loandjili, quartier Mbota, derrière la station Puma, téléphone: 06 655 95 16, Pointe-Noire - République du Congo;

Administration: La Gérance est assurée par Monsieur **Casimir ONDONDA**, gérant, et **Madame ONDONDA** née **Carmelle Pamela ELENGA M'BOH**, cogérante, pour une durée indéterminée.

RCCM: Elle est immatriculée au RCCM, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B12-00218**.

Pour avis,
La Notaire,
Maître Brislaïne KOUTOU

STUDELY FINANCE CAMEROUN SARLU

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital social de: 1 000 000 FCFA, RCCM N° RC/DLA/2023/B/7100
Siège social; 38 RUE NGOSSO DIN, DOUA-BALI LA REPUBLIQUE
DU CAMEROUN

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société **STUDELY FINANCE CAMEROUN** du 01 août 2024 pris en rang des minutes du notaire en date du 06 septembre 2024, enregistré aux domaines et timbres en date du 27 août 2024, sous le folio **n°159/13 N°6428**. Il a été décidé de l'ouverture d'une succursale de la société «**STUDELY FINANCE CAMEROUN**», à Pointe Noire en République du Congo, ayant les caractéristiques suivantes:

Raison sociale: «**STUDELY FINANCE CAMEROUN**»;

Objet social: fournir un ensemble de services aux étudiants ou demandeur de visa en mobilité vers l'international, faciliter l'accompagnement à la procédure de délivrance des visas aux étudiants et à tous demandeurs de visas, activités des agences de réservations et voyagistes;

Adresse de la succursale: 1 angle avenue Commandant Fode et Benoît GANONGO, immeuble MORIJA, centre-ville Pointe-Noire;

Représentant légal de la SUCCURSALE: Monsieur **DAKWA KALAMA-MA-GBOTU**;

Dépôt Légal: Au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B-00013**. Du 10 septembre 2024 immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B-00699**.

Fait à Pointe-Noire, le 12 Novembre 2024

Pour insertion,

Cabinet conseil, David five consulting

L'ULTIME HOMMAGE DE LA REPUBLIQUE A MICHEL BOYIBANDA

L'artiste a honoré la musique congolaise à une dimension exceptionnelle

Auteur-compositeur, interprète et chanteur de renom, l'artiste-musicien Michel Boyibanda dit "Vieux Bobo ou Vieux Michot", décédé le 9 octobre des suites d'un Accident vasculaire cérébral (AVC), a été porté en terre le samedi 9 novembre dernier, au cimetière du Centre-ville de Brazzaville. Après avoir reçu les hommages de la nation, au Palais des Congrès, en présence de Lydie Pongault, ministre de l'Industrie culturelle, artistique, touristique et des loisirs, de son homologue de la RD Congo, Yolande Eleba Mandembo, ainsi que des ministres Ghislain Thierry Magesa Ebome (Enseignement technique), Irène Marie Cécile Mboukou Kimbatsa (Affaires sociales) et d'autres autorités, des artistes-musiciens, dont ceux venus de Kinshasa, avec la présence remarquée de l'un des monuments vivants de la musique congolaise, Jeannot Bombenga (90 ans), de l'orchestre Vox Africa, des mélomanes, parents, amis, connaissances...



Michel Boyibanda

le Negro Band; le Tout-puissant Ok Jazz; Les Bantous de la capitale ou Les Trois Frères, qui se promenaient dans différents

sens même de notre identité congolaise».

Michel Boyibanda, a-t-il affirmé,



La ministre Lydie Pongault déposant la gerbe de fleurs, au pied du cercueil du disparu

fait partie des pères de la rumba congolaise: «Son parcours émaillé de collaboration avec les orchestres prestigieux, tels que,

temples de la musique des deux Congo, comme celui des bars Bouya, et d'autre part où nous te rencontrons. "Vieux Michot" té-

moigne d'un engagement sans faille, en faveur de notre patrimoine musical. Octogénaire à l'heure où sonne le glas de sa vie, Michel Boyibanda ne laisse pas seulement derrière un héritage musical, mais également un héritage culturel».

La mémoire et la légende de Boyibanda, a-t-il relevé, demeureront éternelles: «... "Vieux Bobo, que ton esprit trouve le repos, que ton héritage vive à jamais dans nos cœurs, et que chaque fois que nous écouterons ta musique, nous ressentions ta présence artistique qui a tant donné pour le rayonnement de notre culture. Repose en paix,!».

Conduite par Adios Alemba, la

tous honorés ce grand homme de la culture congolaise, en se recueillant devant sa dépouille. Peu après, elle a pris le chemin du domicile familial, situé à Tangaï, dans le 6^e arrondissement, pour un dernier hommage des parents, amis et connaissances, mais également des sociétaires de l'orchestre Les Bantous de la capitale. Dans le répertoire discographique de Michel Boyibanda, on peut retenir des titres comme : "Sens interdit Au Kumbi 12"; "Masuwa enani"; "Valente yoka"; "Mbinzo nzete esolola na moto te"; "Ata na yebi"; "Diallo"; "Nana"; "Selinga"; "Masuwa enani"; "Bolinga na kozonga"; "Essous ayam bi ngai"; "Ma fille vient voir"...



Le patriarche Jeannot Bombenga (au milieu) et Pape God, président de l'Union des musiciens congolais (à dr.)

délégation de l'Union des musiciens de la RD Congo (UMICO) et leur homologue de l'Union des musiciens congolais (UMC), ont

Signalons que dans la foulée de ce deuil, un spectacle qui a réuni un nombre important de groupes a été organisé pour

honorer la mémoire du défunt. Présent à cette cérémonie funéraire, Kosmos Moutouari, chef d'orchestre des Bantous de la capitale, qui est arrivé dans l'ensemble trois ans après le départ de Boyibanda, a dit: «C'est une génération qui s'est éteinte après sa disparition. Et la question que je me pose c'est celle de savoir qu'allons-nous léguer à la nouvelle génération?».

Pour Djoson Philosophe, patron de l'orchestre Super Nkolo Mboka, auteur-compositeur de la chanson "Rumba na piste": «Je l'ai bien connu pour l'avoir souvent côtoyé et surtout avant l'enregistrement de sa chanson, et avec lui, d'autres anciens de la musique congolaise qui ont le secret de la rumba».

Un cadre du ministère en charge de l'Industrie culturelle a, pour sa part, déclaré: «Je me souviens de cette attaque de chant qu'il a constituée avec Josky Kiambukuta et Ndombe Opetum, au sein de l'orchestre Tout-puissant Ok Jazz. Michel Boyibanda et Michel Hengo, ce sont des frères, pour dire qu'il a fait partie d'une famille des artistes».

Alain-Patrick MASSAMBA

Pour ne pas
manquer
une édition
de La Semaine
Africaine, mieux
vaut s'abonner

Avis de Manifestation d'Intérêt No. Congo BU_25_RFGS_300954

Maintenance des Hottes du Laboratoire National de Santé Publique (LNSP)



Catholic Relief Services – United States Conference of Catholic Bishops (CRS – USCCB) est une organisation à but non lucratif, constituée en vertu des lois du District de Columbia, États-Unis, ayant son principal siège au 228 W. Lexington Street, Baltimore, Maryland 21201, États-Unis, opérant en République du Congo avec un protocole d'accord signé en Octobre 2018 avec le Gouvernement de la République du Congo.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention C19RM du Fonds Mondial, CRS en partenariat avec la Direction des Equipements et de la Maintenance du Ministère de la Santé et de la Population (MSP), souhaite recruter un prestataire qualifié pour la maintenance des hottes du Laboratoire National de Santé Publique (LNSP). Le prestataire devra spécifiquement :

- Identifier les utilisateurs et techniciens à former
- Installer les nouvelles hottes acquises par le LNSP
- Réaliser les diagnostics et procéder aux actions correctives de maintenance des Hottes
- Déterminer et acheter les pièces de rechange nécessaires à la maintenance des Hottes

Le LNSP dispose de 11 hottes réparties dans 4 laboratoires tel que ci-dessous:

Laboratoires	Désignations des Hottes
Bactériologie	PSM II HAIER HR40-IIA2
	FUME HOOD BIOBASE FH120PP
Parasitologie	PSM II TYPE BAKER SG404-INT 4FT
	FLUX LAMINAIRE HAIER HCB 900V CLASS 100
	PCR CABINET AIRCLEAN 600
Biologie moléculaire	FLUX LAMINAIRE BIOBASE
	PSM III ESCO 4FT
	PSM II TELSTAR
	PSM III BAKER
Salle Culture Parasitaire	PSM II HAIER HR40-IIA2
	FUME HOOD BIOBASE FH120PP

Le dossier de candidature devra inclure:

- Un dossier administratif:
- Numéro d'identification unique (NIU) et l'extrait du registre de commerce (RCCM)
- Les évidences de régularité fiscale (Patente 2023, certificat de moralité fiscale, quitus CNSS)
- La certification NSF 49
- Le Relevé d'identité bancaire
- Un dossier technique:
- La présentation de l'entreprise
- Les évidences d'expériences similaires
- Les états financiers ou tout autre document montrant la capacité financière du prestataire
- Les CVs du personnel Clé (Techniciens, Responsable technique, etc)

Les prestataires désirant manifester leur intérêt au présent AML peuvent soumettre leurs dossiers par mail à l'adresse électronique bidcg@crs.org ou déposer sous pli fermé au bureau de CRS au plus tard le 29 novembre 2024 à 17 heures.

ETUDE DE MAITRE LOUISETTE BIANTOARI BANTSIMBA NOTAIRE

Titulaire d'un Office Notarial sis à Brazzaville J-312/M-A-OCH

Immeuble SOPRIM (ex-SOPROGI)

En face de l'ENAM

Tél : +242 05 745 25 26 / 06 438 64 35

Email: lbiantoari@gmail.com

INSERTION LÉGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 21 Octobre l'an deux mil vingt-quatre, reçu par la Notaire soussignée ; il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, enregistrée au domaine, le 21 Octobre 2024 Fo 187/1 n° 4546 aux caractéristiques suivantes :

- **Dénomination Sociale:** «GOLD RIDGE MINING» SARLU

- **Capital Social:** UN MILLION DE FRANCS CFA (1.000.000 FCFA), divisé en CENT (100) PARTS de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune, libérées en totalité.

Siège social: Brazzaville 02, Avenue de la Liberté, Immeuble 15 Iroko B, Les Flamboyants.

Objet social:

- Exploration et Exploitation des minerais.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce.

Gérance: La Société a pour gérant: Monsieur Jonathan BUCYANA

Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville: le 27 Octobre 2024 sous le numéro CG – BZV-01- 2024-B13-00611.

Pour avis

Maitre LOUISETTE BIANTOARI BANTSIMBA Notaire

FOOTBALL

Diabes-Rouges: l'insaisissable coupable

Après l'élimination des Diabes-Rouges de la CAN-Maroc 2025, tout un peuple pour qui la sélection nationale représente un ciment d'unité et un dérivatif à ses difficultés socio-économiques, cherche des coupables. Le Congo règle ses comptes. L'équipe nationale de football du Congo a bouclé sa campagne des éliminatoires de la CAN-2025 sur une défaite à domicile, mardi 19 novembre 2024, concédée face à l'Ouganda (0-1), quatre jours après celle que lui a infligée le Soudan du Sud (2-3) à Juba. Ses contreperformances ne surprennent point ceux qui ont suivi le parcours des poulains d'Isaac Ngata (le sélectionneur national). Des défaites inexplicables et inexplicables le présageaient : 4 défaites en six journées des éliminatoires de la CAN, un match nul et une petite victoire, 4 buts inscrits contre 12 buts encaissés. Si on ajoute les humiliantes défaites face au Maroc (0-6) et à la Zambie (2-4) dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du monde 2026, ce bilan résume le calvaire vécu par les Diabes-Rouges. Les principaux acteurs de cette hécatombe s'efforcent



Les vaincus de Juba

ront, c'est de bonne guerre, d'expliquer, d'essayer de se dédouaner. Il y aura toujours des boucs émissaires. "C'est comme ça, c'est toujours pareil, c'est toujours comme ça!", pour paraphraser un artiste-musicien de chez nous. Le premier à faire les frais de la bronca de bien de Congolais est le sélectionneur national, Isaac Ngata, dont certains réclament la démission. Il n'y a rien de nouveau sous le firmament. «En effet, en plus des résultats insuffisants, la pauvreté du jeu du "Onze national" n'a jamais séduit le public. Cela aurait pu être évité si l'on tient compte des "résultats obtenus par ce compatriote tout au long

de sa carrière d'entraîneur jusqu'à maintenant », écrit un confrère. Les joueurs ne sont pas en reste. Du niveau de ces derniers dépend le niveau de l'équipe nationale et donc la réussite aux compétitions. «Force est de constater que beaucoup d'internationaux évoluent dans les divisions inférieures en Europe, où certains, même, sont peu cotés», pointe un autre. Ils sont accusés aussi de «manquer d'amour pour le maillot national». Les conflits d'influence entre le ministère en charge des Sports et le "Comité exécutif légitime" alimentent également les débats, dans un pays où les occasions de se réjouir se font rares.

«On n'a pas laissé faire celui qui s'est emparé, peu à peu, de tous les pouvoirs en violation de plus en plus évidente de la décentralisation qui s'impose, pour comptabiliser des bidons de larmes et des fiascos. Nombreux pensaient qu'il redonnerait vie à notre football et, par ricochet, à l'équipe nationale. Or, il gère allègrement la faillite de ce football avec un étrange calme. L'on ne fait rien pour le lui rappeler. La meilleure façon de faire serait de le disqualifier pour incompétence», charge un ancien puissant cadre du sport. La liste des autres empêcheurs du ballon de tourner en rond est longue... «Les ondes négatives de ceux qui maudissaient leur équipe nationale ont probablement aussi influencé sa prestation. Nous sommes avant tout des Africains», rappelle un supporter. «Le malaise dure depuis dix ans, donc le Comité exécutif Mayolas n'est pas moins comptable», réagit un autre. On comprend qu'on s'indigne. Les supporters congolais méritent mieux que des performances humiliantes et des décisions douteuses, voire arbitraires.

Franck SOUAPIBOU

ATELIER ANTIDOPAGE DE L'ADNHA

Un engagement renouvelé pour un sport congolais intègre

Dans le but de protéger et défendre la santé des sportifs, de garantir des compétitions justes et équitables, l'Association des anciens de Diabes-Noirs handball (ADNHA) a organisé, du 13 au 15 novembre 2024 à Brazzaville, en partenariat avec la Commission nationale congolaise pour l'Unesco, un atelier de vulgarisation et de sensibilisation à la convention internationale de lutte contre le dopage. Le deuxième, après celui qui avait eu lieu à Kinkala (du 25 au 27 avril en 2023). Cet atelier s'inscrit dans une série d'initiatives de l'ADNHA (dont le président est Dieudonné Bonazébi) visant à renforcer les pratiques anti-dopage. La mise en œuvre de ces formations s'aligne avec la vision de l'UNESCO qui se concentre sur l'intégrité dans le développement de la pratique du sport. L'un des objectifs principaux de cet atelier, a dit le secrétaire général adjoint pour la Commission nationale congolaise pour l'UNESCO, Gervais Marcelin Ndokekias, était de permettre l'exploration des mécanismes et outils fonctionnels de la Convention internationale de lutte contre le dopage, ainsi que de ses annexes. L'atelier s'est déroulé au Gymnase Maxime Matsima, sur trois jours intenses durant lesquels les participants (encadrement et jeunes sportifs issus de plusieurs fédérations sportives nationales) ont bénéficié de séances de formation théoriques reposant sur cinq thèmes : vulgarisation de la convention internationale de lutte contre le dopage dans le sport ; Dopage (Risques et conséquences, contrôle antidopage, liste des interdits) ; lutte anti-dopage et organisations sportives ; Fonds Unesco pour la lutte contre le dopage dans le sport. A la clôture de l'atelier, les réactions des participants et des organisateurs ont été unanimes quant à l'impact de cette formation. Selon plusieurs participants, cet atelier a non seulement permis d'améliorer leurs compétences, mais aussi de renforcer leur engagement dans la lutte contre le dopage. Cet atelier de formation, a indiqué le président de l'ADNHA, «est un pas de plus vers un sport transparent et propre». L'ouverture et la clôture ont été patronnées par le directeur général des sports, Jean-Robert Bindélé.

G.-S.M.



REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENTRETIEN ROUTIERPROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE
DES TERRES OU KOPEKOB

UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° 001/MATIER/CAB/PI-PUOT/UCP-2024

Services de Consultant pour la réalisation d'un audit financier, comptable,
du système de contrôle interne et de la passation des marchés

Le ministère de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et de l'Entretien routier (le « MATIER ») a reçu un financement de l'Agence Française de Développement (l' « AFD ») et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre du Programme d'Investissement du Programme d'Utilisation Durable des Terres (programme KOPEKOB).

Les Services du Candidat auront pour objectif la réalisation d'un audit financier, comptable, du système de contrôle interne et de la passation des marchés. Plus spécifiquement il s'agira :

- De réaliser l'audit externe annuel (contrôle des états financiers, de l'utilisation des fonds, de la passation et de l'efficacité du système de contrôle interne déployé, etc.) ;
- De contrôler, sur une base trimestrielle, les pièces justificatives des dépenses (complétude, caractère probant, etc.) ;
- D'appuyer le processus de renouvellement des fonds en tant que de besoin.

Les Services seront à fournir pendant une période de trois (3) ans, renouvelable pour deux (2) périodes de douze (12) mois chacune.

Le MATIER invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Cet Appel à Manifestations d'Intérêt s'adresse aux **Bureaux d'études ou Consortium de bureaux d'études**. Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants. Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés ;

- De la nature des Services : réalisation d'un audit externe annuel, contrôle de pièces justificatives et accompagnement au renouvellement d'avances sur financements de bailleurs de fonds, notamment de l'AFD ou de la Banque mondiale ;
 - Des domaines et expertises techniques : audits comptables et financiers, passation des marchés, contrôle interne ;
 - Du contexte géographique : la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC).
- Le MATIER examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :
- Compétences et disponibilités internes en matière d'appui technique apporté aux experts situés dans le pays ; il s'agira de présenter le dispositif mobilisé par le Candidat pour appuyer les experts déployés sur le terrain y compris lorsque la mission est réalisée dans un pays autre que celui dans lequel le Candidat a son siège ou son bureau principal ;
 - Correspondants/partenaires locaux : le Candidat indiquera les cabinets/structures enregistrés en République du Congo qu'il a déjà mobilisés par le passé et est susceptible de mobiliser à nouveau ;
 - Procédures d'assurance qualité et certifications dont dispose le Candidat (par exemple ISO 9001 ou certification environnementale et sociale).

Le MATIER dressera une liste restreinte de six (6) **Candidats** maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis. Les Manifestations d'Intérêt devront être soumises en français en **deux (2) exemplaires (un original + 1 copie) et une version numérique (clé USB)** et doivent être déposées à l'adresse ci-dessous :

UNITE DE COORDINATION DU PROGRAMME D'UTILISATION DURABLE DES TERRES

Sise Villa Camp ASECNA MAYA-MAYA, Zone BRALICO, face Hôtel PEFAO

Tél : (+242) 05 543 00 20/ 06 960 49 68

Les Candidats n'ont pas la possibilité de déposer leur Candidature par messagerie électronique. Les Candidatures seront à adresser **par voie postale exclusivement**.

Les Candidatures doivent être adressées avant le **12 décembre 2024 à 13 heures 00 mn (heure de Brazzaville)**, et porter la mention :

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET n° 001/MATIER/CAB/PI-PUOT/UCP-2024

« Manifestation d'intérêt pour la mobilisation des Services de consultant pour la réalisation d'un audit financier, comptable, du système de contrôle interne et de la passation des marchés »

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Toute Manifestation d'intérêt reçue après la date et l'heure limites ne sera pas prise en considération et ne sera pas ouverte.

Les Manifestations d'intérêt seront ouvertes le même jour à **14 heures (heure de Brazzaville)**, en présence des représentants des Candidats qui le souhaitent.

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires jusqu'à sept (7) jours calendaires avant la date limite de dépôt des candidatures, par **courriel exclusivement** : gomadegoma@gmail.com / emerypassi60@gmail.com. Les réponses du Client seront postées régulièrement sur la plateforme afddgmarket.com.

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur National du PUOT/KOPEKOB

Antoine GOMA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° AO/002/2024/BCI/CG

Nom du marché : Travaux de rafraîchissement du siège de la Banque Commerciale Internationale (BCI) sis à Brazzaville.

Dans le cadre de son programme d'amélioration du cadre de vie et de travail de son personnel, la Banque Commerciale Internationale (BCI) filiale du Groupe Banque Centrale Populaire (BCP), lance le présent avis d'appel d'offres ouvert pour les : **Travaux de rafraîchissement de son siège sis à Brazzaville et composé de trois (03) bâtiments en un lot unique :**

- Bâtiment principal -Direction Générale (R+2) ;
- Bâtiment annexe (R+1) et
- Agence VIP (Plain-pied).

1. La Banque Commerciale Internationale (BCI) sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- Travaux de réfection de la toiture du bâtiment principal ;
- Rafrâichissement de la peinture sur murs intérieurs et extérieurs ;
- Divers.

Une visite du site sera organisée par la Banque Commerciale Internationale (BCI), en compagnie du Maître d'œuvre. Les frais de la visite sont à la

charge du soumissionnaire.

Les candidats sont appelés à soumissionner à la totalité des lots (lot unique).

2. Les exigences en matière de qualification sont :

- a. Une note détaillée indiquant le personnel qualifié à affecter au chantier ;
 - b. La liste du matériel à affecter au chantier ;
 - c. Les attestations certifiées conformes de travaux similaires exécutés pendant les cinq dernières années, délivrées par les entités adjudicatrices.
- Chaque attestation précisera notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation des travaux, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire ;
- d. La capacité d'accès aux crédits.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au siège de la Banque Commerciale Internationale (BCI), (voir Direction Pôle Ressources et Moyens ; Département Achats, tél : 06 735 93 92 / 06 735 93 99 sise Avenue Amilcar Cabral, Centre-Ville Brazzaville, République du Congo, du lundi à vendredi de 9 heures à 14 heures.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir le Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse susmentionnée contre le paiement d'un montant non remboursable de 100.000 FCFA.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le lundi 09 décembre 2024 à 13 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

6. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre ou de soumission sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de : 4.000.000 FCFA, dont l'authenticité sera vérifiée par une commission d'expert (toute autre forme de garantie ne sera pas acceptée).

7. Les offres seront ouvertes le même jour à l'adresse, ci-dessus, mentionnée à 14 heures, heure locale, en présence des représentants des candidats désireux d'y participer.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

André COLLET
Le Directeur Général

